



ESCALE

ASBL MAISON D'ACCUEIL ESCALE | ONTHAALTEHUIS ONDERWEG VZW

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



ESCALE

AGRÉÉE PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ■ ERKEND DOOR HET GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VAN BRUSSEL-HOOFDSTAD

Maison d'accueil Escale asbl - Onthaaltehuis Onderweg vzw | Place Loix 20 Loixplein - Bruxelles 1060 Brussel

t. 02 537 47 97 | f. 02 318 57 02 | info@maescale.org - info@oonderweg.org | www.escale-onderweg.org

R.P.M. Bruxelles - R.P.R. Brussel 0409.495.891 | IBAN BE73 7755 9486 6160 - BIC GKCCBEBB

Table des matières

Table des matières	2
Le mot du Président	3
Présentation générale	4
Visions et valeurs.....	5
Objectifs et moyens.....	5
L'équipe	6
Accueils et accompagnements	7
1. Public cible.....	7
2. Admissions et accueils.....	7
3. Caractéristiques des résident-es	8
4. Accompagnements.....	12
5. Relation parents-enfants.....	14
6. Accompagnement spécifique des enfants	16
8. Accès aux soins de santé	19
9. Ressources et frais d'hébergement.....	22
10. Recherche de logement	22
11. Départs, durée des séjours et suivis.....	24
12. L'accompagnement post-hébergement.....	25
13. Partenariats	28
14. Bien-être au travail.....	31
15. Infrastructure	31
Conclusion	32
Composition de l'équipe	33
Composition du pouvoir organisateur	36
Escale 2022 en quelques chiffres	37
Evolution des données chiffrées (2014-2022).....	40

Le mot du Président

Nous pouvons constater à la lecture du rapport d'activité 2022 qu'il est indispensable que des associations comme la nôtre viennent en aide à des personnes se trouvant dans la précarité et dans le désarroi.

Ce qui est frappant c'est le nombre de personnes qui ont des problèmes de santé mentale.

Notre directrice et toute son équipe parviennent dans la majorité des cas à venir en aide à ces personnes tellement vulnérables. Notre objectif à tous, c'est que nos résidents trouvent de la chaleur dans notre maison d'accueil et parviennent à retrouver espoir dans leur vie.

Tout au long du rapport d'activités, il apparaît clairement que nos objectifs se réalisent, peut-être pas toujours, mais très souvent et ce grâce à tout ce qui a été mis en place : l'accompagnement au moyen de multiples activités au sein de notre maison et à l'extérieur aussi bien pour les adultes que pour les enfants. Pour les enfants un accompagnement spécifique est organisé.

Il est mis l'accent sur la vie communautaire. Nos résidents apprennent ainsi à tisser des liens sociaux ce qui est nécessaire dans leur vie future.

En 2022, un nouveau projet a été réalisé pour lutter contre la violence faite aux femmes. Comme vous pouvez constater à la lecture du rapport un nombre important de nos résidents sont des femmes victimes de violences conjugales. Celles-ci bénéficient d'une priorité pour l'attribution d'un logement dans le cadre de conventions avec les sociétés immobilières de service public.

Comme aussi épinglé dans les rapports d'activités précédents le logement est au cœur de la problématique du sans-abrisme. On doit malheureusement constater que le manque de logement pour des personnes précaires ou à faible revenu est très important en région bruxelloise.

La société et le monde politique devraient mettre en œuvre les moyens pour que cette situation dramatique trouve une solution.

Pour que le retour de nos résidents dans un logement se passe dans de bonnes conditions un accompagnement est nécessaire. Le service post-hébergement est le meilleur moyen pour réaliser cet objectif. C'est pourquoi je me réjouis que le projet « L'envol » ait été mis en place et ce pour une durée d'un an. Il serait souhaitable que ce projet puisse durer dans le temps.

Autre élément à relever : la création d'un nouveau service de guidance à domicile qui débutera au début de 2023.

Ceci démontre que notre association est ouverte à toute nouvelle initiative pour le bien-être des personnes se trouvant dans la précarité.

Je tiens à remercier notre directrice et toute son équipe pour tout le travail accompli et souhaite bon vent au service Guidance à domicile.

Max Bleeckx
Président

Présentation générale

Située dans le cadre calme et verdoyant de la Place Loix au cœur de Saint-Gilles, notre maison d'accueil, Escale, accueille et héberge des femmes et des familles en difficultés. Nous sommes agréés et subsidiés par la Commission Communautaire Commune pour 35 places, réparties en 20 chambres.

Conformément à nos statuts, notre objet social est de « *Venir en aide aux personnes se trouvant dans la précarité et principalement aux femmes avec et sans enfants et aux familles qui n'ont pas de logement, personnes expulsées ou en rupture familiale* ».

Notre asbl se veut avant tout un endroit de passage, une *escale* pour permettre aux personnes et familles en situation de précarité de se poser pour reprendre des forces, bâtir leur nouveau projet de vie et repartir. Tout notre projet est bâti sur des valeurs d'accueil, de relation humaine, de respect et d'autonomie.

Dans notre maison, cohabitent des femmes seules, des pères, des mères et des couples avec leurs enfants, filles et garçons, sans limite d'âge. Les problématiques rencontrées par ces personnes sont variées et souvent nombreuses : perte ou expulsion du logement, violences conjugales et intrafamiliales, surendettement, problèmes de santé physique et de santé mentale, solitude et exclusion sociale...



Visions et valeurs

Notre but premier est d'accueillir et d'héberger des personnes sans-abri ou sans logement. Par un accompagnement psychosocial et éducatif, nous nous donnons l'objectif de permettre aux résident-es de retrouver leur autonomie et visons leur intégration sociale ainsi que celle de leurs enfants.

Nous privilégions un cadre de vie communautaire au sein duquel est mis en place un accompagnement individuel psycho-social et éducatif. L'accompagnement est basé sur :

- Le principe de non-discrimination
- La valorisation du-de la résident-e
- Le respect des personnes et de leur environnement
- La valorisation personnelle, l'émancipation et l'épanouissement
- La participation citoyenne
- L'attention particulière portée au suivi spécifique des enfants
- Le travail en réseau

Notre travail est donc de permettre au résident-e avec tout son vécu et son environnement de retrouver une sécurité matérielle, sociale, relationnelle et affective. Sécurité qui permettra à la personne de se projeter à l'extérieur de la maison, dans un environnement au sein duquel une insertion ou réinsertion sociale est possible.

Objectifs et moyens

Notre objectif principal est qu'une personne ou une famille qui passe par la maison en ressorte avec une situation qui a pu évoluer positivement et des outils qui lui permettront d'être plus autonome.

L'équipe a pour mission première d'offrir aux personnes se trouvant temporairement sans logement, pour des raisons financières, sociales, familiales, psychologiques, etc., et qui en font la demande :

- Un accueil et une orientation
- Un hébergement en chambre individuelle ou familiale et un cadre de vie communautaire
- Une aide pour définir clairement ce que la personne souhaite construire comme projet, et par la suite les moyens et les actions à mettre en œuvre en vue de sa réalisation;
- Un accompagnement psychosocial individuel (remise en ordre administrative, gestion du budget, violences conjugales et intrafamiliales, recherche d'emploi, accès aux soins de santé...)
- Un accompagnement à la parentalité et un soutien dans les relations parent-enfant
- Un accompagnement spécifique à l'égard des enfants
- Un accompagnement dans la recherche de logement
- Un accompagnement post-hébergement pour les personnes qui en font la demande

Afin de rendre opérationnels les objectifs généraux précités, les travailleur-euse-s :

- Assurent une grande disponibilité pour donner une place aux questions des résident-es sur différents domaines de vie (administratif, financier, relationnel, santé, logement, etc.)
- Recherchent et donnent des informations sur les droits et les devoirs en terme administratif et juridique
- Soutiennent le-la résident-e dans sa recherche de solutions adaptées, développent le plus possible l'accompagnement en collaboration avec d'autres services (travail en réseau)

L'équipe

L'accueil et l'accompagnement des résident-es et de leur-s enfant-s sont assurés par une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité et avec le soutien au quotidien de la direction.

L'équipe est composée de travailleurs-euses sociaux-ales qui sont responsables de l'accompagnement psycho-social et éducatif individuel, du soutien de la dynamique de groupe et qui assurent les permanences (pour le public extérieur et pour les résidents). Ils travaillent en binôme pour les suivis individuels et collectivement pour le suivi communautaire. Notons, que deux travailleuses sont particulièrement attentives à la relation parent-enfant et au soutien à la parentalité.

Deux éducateurs « de nuit » assurent les soirées et les nuits, de ce fait, une présence est assurée 24h sur 24 et 7 jours sur 7 au sein de la maison d'accueil.

L'équipe compte également deux travailleurs-euses sociaux-ales qui assurent le suivi post-hébergement.



L'équipe compte encore une employée administrative qui soutient la direction et l'équipe d'accompagnement dans diverses tâches (commandes, encodage de la comptabilité et suivis administratifs divers). Une technicienne de surface et un ouvrier assurent le nettoyage, la gestion du linge de maison ainsi que des travaux de maintenance et petites réparations dans les chambres et les pièces communes.

Subventionnement :

Depuis sa création, notre maison d'accueil bénéficie d'un subside annuel de la COCOM. Chaque année, nous recevons une enveloppe d'un montant fixe. Cette subvention couvre à la fois des frais de personnel, des frais de fonctionnement et des frais de gestion.

L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance du secteur de l'aide aux sans-abri et des futurs arrêtés d'application (Janvier 2023) a eu un impact financier positif sur le montant du subside annuel qui nous a été octroyé.

Nous bénéficions également d'une subvention MARIBEL pour 1,5 équivalent temps plein. En 2022, nous avons également eu un mi-temps supplémentaire pour une durée déterminée de 4 mois (septembre à décembre 2022).

Accueils et accompagnements

1. Public cible

Notre maison d'accueil s'adresse à toutes les femmes, seules ou avec enfants, ainsi qu'aux familles qui se trouvent temporairement, pour des raisons multiples, sans logement.

L'ASBL ne fait pas de distinction entre les résident-es, en fonction de leur religion, origine, culture, passé social, statut administratif, etc.

En 2022, il y a eu **41 « séjours » différents** à la maison d'accueil Escale, soit une augmentation de 14% par rapport à 2021. Parmi ces unités familiales, 14 étaient déjà présentes avant le 1^{er} janvier 2022.

Répartition des 41 séjours selon la date d'entrée :

	Nb de séjours	%
Entrée en 2020	1	2 %
Entrée en 2021	13	32 %
Entrée en 2022	27	66 %
TOTAL	41	100 %

2. Admissions et accueils

Notre objectif est de recevoir toute demande d'hébergement de manière professionnelle et respectueuse. Nous analysons chaque demande dans sa singularité et veillons à y apporter la réponse la plus adéquate possible. Les critères d'accès sont définis de manière objective et ont pour finalité de combiner une offre d'accompagnement aux situations complexes et de garantir un lieu d'hébergement sécurisant pour les personnes accueillies. Nous veillons autant que possible à maintenir un bon équilibre au sein du groupe des résident-es lors d'une nouvelle admission. Cette admission est envisageable si l'équipe estime que la vie en communauté est possible et qu'un travail d'accompagnement pourra être réalisé.

Les critères d'admission sont :

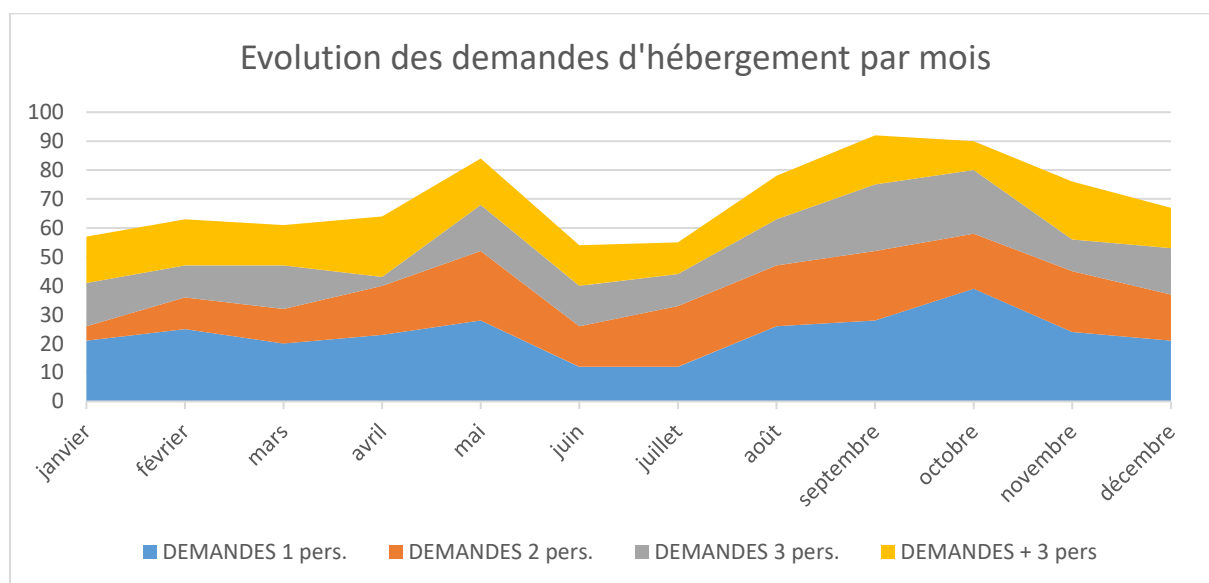
- Capacité à prendre en charge les frais d'hébergement
- Volonté de collaborer avec une équipe pluridisciplinaire autour d'un projet d'accompagnement
- Suivi médical des assuétudes et des troubles psychologiques importants
- Accord marqué sur le Règlement d'Ordre Intérieur de la maison d'accueil

Demandes d'hébergement

Depuis mai 2017, afin de traiter plus équitablement les demandes, nous avons mis en place un système de « liste d'attente ». Dès lors, les demandes d'hébergement sont réceptionnées du lundi au vendredi de 8h à 20h et peuvent être établies par téléphone, par mail ou sur place. Ce premier contact permet à l'équipe d'analyser la recevabilité de la demande et de recueillir les informations nécessaires à l'inscription de la demande sur la liste d'attente. Ces informations concernent l'identité de la personne, ses documents d'identité, son statut sur le territoire et/ou ses revenus. Les personnes sont invitées à actualiser leur demande tous les 15 jours. Lorsqu'une chambre est disponible, l'équipe recontacte la personne dont la composition familiale correspond à la taille de la chambre en respectant l'ordre chronologique. Un entretien d'accueil est fixé dans les meilleurs délais. En 2022, nous avons encodé **841 demandes d'hébergement sur notre liste d'attente, soit une hausse de près de 20% par rapport à 2021**. L'ensemble de ces demandes concerne un total de 2.084 personnes. 33 % des demandes

concernaient des femmes seules, 24 % un parent avec un enfant, 21 % un parent avec deux enfants ou un couple avec un enfant et 22 % des demandes de familles d'au moins 4 personnes. Seul 3% des demandes ont abouti à un hébergement.

Pointons ici le fait qu'en 2022, nous avons accueilli 2 familles de 4 à 5 personnes, contre 4 familles en 2021 et 1 famille en 2020. La configuration des chambres rend très difficile l'accueil de familles nombreuses car plusieurs chambres doivent être disponibles simultanément. Afin de ne pas donner de faux espoirs aux familles nombreuses, nous ne prenons plus les demandes pour des familles de plus de 6 personnes. Effectivement, l'accueil de 7 personnes nécessite la disponibilité de 3 chambres simultanément, ce qui n'arrive jamais. Dans ce cas, nous informons les familles des centres qui pourraient répondre à leur demande.



En 2022, nous avons réalisé **des entretiens d'admission pour 40 demandes d'accueil**, ce chiffre est en augmentation de 18% par rapport à 2021.

Lors de cette entrevue, la maison d'accueil est présentée à la personne. Une attention particulière porte sur l'explication du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

Lorsqu'une entrée dans la maison est concrétisée, un accord mutuel entre la personne et la maison d'accueil est formalisé via la signature du contrat d'accueil. Le premier contrat d'accueil est d'une durée de 3 mois. Ensuite, le contrat d'hébergement pourra être prolongé pour des périodes de 3 mois, avec un maximum de 2 ans (nouvelle norme de la Cocom) tant que l'accompagnement a du sens.

Parmi les 40 entretiens d'accueil, 13 n'ont pas abouti à un hébergement, soit 32,5%. Différentes raisons peuvent expliquer cela :

- Les personnes ont retiré leur demande après le premier ou le deuxième entretien d'accueil : 8 cas sur 13
- Les personnes n'étaient pas dans les conditions d'accueil : 5 cas sur 13

En cas de décision négative de l'équipe et si l'accueil ne peut se concrétiser, les raisons sont expliquées aux personnes et dans la mesure du possible, des pistes alternatives sont proposées.

3. Caractéristiques des résident·es

Au total, ce sont **79 personnes réparties en 41 « séjours » qui ont été hébergées** dans la maison d'accueil courant 2022, soit une augmentation de 11% du nombre de personnes par rapport à 2021.

Répartition selon le type de famille :

	Femmes	Hommes	Enfants < ou = 3 ans	Enfants > 3 ans	TOTAL	%
Femmes seules	20	0	0	0	20	25,5 %
Parents seuls avec enfant(s)	12	1	8	11	32	40,5 %
Couple avec enfant(s)	6	6	3	8	23	29 %
Autres	3	1	0	0	4	5%
TOTAL	41	8	11	19	79	
%	52 %	10 %	14 %	24 %		

Répartition des 49 résident-es adultes par genre et par âge :

	18 à 25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	+65 ans
Femmes	6	10	12	10	3	0
Hommes	1	2	3	1	1	0
TOTAL	7	12	15	11	4	0
%	14 %	24,5 %	31 %	22,5%	8 %	0 %

Répartition des 30 résident-es enfants par genre et par âge :

	0 à 3 ans	4 à 8 ans	9 à 13 ans	14 à 18 ans
Filles	6	3	1	2
Garçons	5	7	3	3
TOTAL	11	10	4	5
%	37 %	33 %	13 %	17 %

L'âge moyen des enfants est de 6 ans et 6 mois.

Répartition selon la taille des 19 fratries :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Fratries	12	3	4	0
%	63 %	16 %	21 %	0 %

Nous relevons également que 9 résidentes, avaient un ou plusieurs enfants qui ne les accompagnaient pas lors de leur séjour, ce qui représente 18 enfants allant de 1 an à 18 ans. Ces enfants étaient soit placés par décision de justice, soit hébergés chez le père ou la famille, soit séjournèrent toujours au pays d'origine des parents.

Répartition des 18 enfants non présents dans la maison d'accueil par âge :

	0 à 3 ans	4 à 8 ans	9 à 13 ans	14 à 18 ans
Enfants	2	4	5	7
%	11 %	22 %	28 %	39 %

Taux d'occupation :

En 2022, 11.710 nuitées ont pu être comptabilisées. Cela représente un taux d'occupation de 91,66 %.

Orientation :

Concernant l'orientation des personnes accueillies, on constate que les **centres d'hébergement d'urgence (42%) et les autres services du secteur de l'aide aux sans-abri (20%)** sont les principaux organismes qui nous orientent des personnes accueillies au sein de notre institution (62%). 22% des accueils se font via la propre initiative des personnes.

Répartition des 41 séjours selon l'organisme envoyeur :

	Samu Social /Croix-rouge	Centre Ariane	Ilot 160	Autres Secteur sans-abri	Action sociale	2 ^{ème} séjour	Hôpital	Prison	SAJ	Spontané
Orientation	4	5	8	8	4	1	1	0	1	9
%	10%	12%	20 %	20 %	10%	2 %	2%	0%	2 %	22 %

Nationalité, langues et titre de séjour :

Concernant le profil des résident-es accueillis, les personnes étaient **majoritairement de nationalité belge (57%)**. La quasi-totalité des personnes sont francophones. Pour certains entretiens d'accompagnement, nous avons fait appel à des interprètes (Roumain et Arabe).

Répartition des 49 adultes selon leur nationalité :

	Belge	UE	Europe non UE	Amérique	Asie	Afrique
Nationalité	28	6	2	1	1	11
%	57%	12 %	4 %	2 %	2 %	23 %

Les personnes sont principalement belges, les ressortissants européens sont espagnols, polonais, italiens ou roumains. Les européens non UE viennent de Serbie. Le continent africain représente différents pays (Maroc, République Démocratique du Congo, Cameroun, Guinée, Djibouti, Sénégal, Algérie). Enfin, une personne est syrienne et une autre péruvienne.

Parmi les personnes accueillies, 28 étaient porteuses d'une carte d'identité belge, 13 d'un titre de séjour (Carte B, E, F, Orange...), 5, une carte d'identité étrangère et 3 personnes n'avaient pas de titre de séjour.

Il est à noter que nous n'avons tenu compte ici que des nationalités et documents d'identité des adultes. En effet, il arrive régulièrement que les **enfants n'aient pas la même nationalité** et le même titre de séjour que le(s) parent(s) présent(s) dans la maison d'accueil. Par ailleurs, concernant les titres de séjour, il s'agit bien de la situation à l'entrée dans la maison d'accueil : situation administrative qui peut évoluer durant le séjour.

De nombreuses personnes accueillies, 20 sur 41, bénéficient d'une adresse de référence auprès d'un CPAS. Pour 14 adultes, une domiciliation a été faite à l'adresse de la maison d'accueil en début de séjour afin de faciliter les démarches administratives. 4 adultes n'ont pas de domicile.

Problématiques :

Les problématiques exprimées par les personnes qui arrivent chez nous sont diverses. Cependant, dans tous les cas, c'est **la perte, l'absence ou l'inadéquation de logement** qui est à l'origine de la demande d'hébergement.

Cette cause regroupe des faits divers tels que :

- Ruptures, conflits ou violences conjugales et/ou familiales
- Expulsion d'un logement (loyers impayés)
- Départ d'un logement insalubre
- Fin d'un logement de transit
- Volonté de changer de maison d'accueil
- Exclusion ou fin de contrat d'un centre d'hébergement (maison d'accueil, urgence ou centre pour demandeurs d'asile)
- Perte de revenus
- Perte de document d'identité
- Augmentation du loyer devenu inabordable
- Problèmes de santé mentale (hospitalisation)
- Arrivée sur Bruxelles sans réseau/ressource
- Errance, vie en rue

Notons, que dans certaines situations ces causes sont cumulées et que dans **36%** des cas, la perte de logement est liée à une **situation de violences conjugales et intrafamiliales** ou des conflits familiaux, soit un % identique à 2021.

Formation et insertion socio-professionnelle :

Beaucoup de résident-es ont un niveau de scolarité assez faible. Pour certaines personnes venant de l'étranger, la scolarité est quasi inexistante. Peu de personnes travaillent lors de leur arrivée à la maison d'accueil (3 personnes à l'entrée et 4 en cours de séjour). Malgré les difficultés pour certaines personnes à se projeter dans un contexte socio-professionnel, l'équipe accompagne chaque résident afin d'envisager les pistes d'insertion les mieux adaptées à leur situation. Il peut s'agir de la reprise d'étude ou d'une formation qualifiante ou d'une réorientation professionnelle.

En 2022, nous avons régulièrement collaboré avec HOBO. En effet, ce service propose un accompagnement sur mesure concernant la réinsertion socioprofessionnelle des personnes. Les résident-es s'y rendent pour remettre leur situation en ordre auprès d'Actiris, pour faire une recherche de formation ou d'emploi, pour mettre à jour leur CV... Cet accompagnement est souvent très bénéfique pour les résident-es de la maison d'accueil.

4. Accompagnements

Encadrement

La situation des résident-es est suivie par deux travailleur-euses qui sont ses référents. Cette méthode de travail apporte à la personne hébergée des repères et donc une certaine stabilité. De plus, les différences de regards et d'analyse des membres du binôme sont très enrichissantes au niveau de leur complémentarité pour trouver des pistes d'actions permettant au résident-e de devenir acteur-trice de sa vie.

Des entretiens réguliers sont organisés afin de faire le point et de discuter de l'évolution de la situation. Les travailleurs exercent un rôle d'écoute, d'observation et de guidance. Ils peuvent être facilement sollicités pour répondre aux demandes, questionnements, angoisses et problèmes de la personne. Tous les trois mois, une évaluation est faite avec les résident-es afin de déterminer la nécessité de poursuivre l'hébergement. Le cas échéant, une prolongation de 3 mois (renouvelable) peut être signée.

Activités 2022

Suite à l'assouplissement des mesures mise en place pour le Coronavirus, nous avons pu reprendre nos activités. Les activités ont été adaptées aux besoins de « bien-être » des résident-es adultes et enfants. L'équipe a fait preuve de créativité et a organisé différents types d'activités adaptées à la composition du groupe de résident-es :

- Activités ludiques pour les adultes et les enfants
- Activités extérieures : musées, expositions, Walibi, promenade à la grand Place, Ferme Maximilien, espaces de jeux parents- enfants , Kojump, sortie à la mer, ...
- Collaboration avec Orfeo : des animateurs venaient proposer des activités aux enfants et aux adultes : expression corporelle pour les adultes et des activités musicales et d'expression corporelle pour les enfants.
- Animations musicales pour les enfants (animées par un professionnel)
- Café des parents
- Séances de massage pour les résident-es (effectuées par des professionnelles)
- Séances de Yoga (animées par une professionnelle)
- Ateliers cuisine
- Moments festifs : anniversaires, Halloween, Saint-Nicolas, Noël...
- Sorties culturelles, sportives, de loisirs
- Aide aux devoirs
- Ateliers Bien-être : confection de produits cosmétiques naturels, moments de détente autour d'un thé...
- Petits déjeuners collectifs
- Fête de départ pour les enfants qui quittent la maison d'accueil

Par ailleurs, une réunion des résident-es obligatoire est également organisée chaque semaine afin de rassembler l'ensemble des personnes pendant 1h. Les réunions de résident-es sont organisées sur base d'un cycle de 5 semaines, chaque semaine proposant une des activités suivantes : activité ludique, espace de parole sur une thématique, projection d'un film, invité extérieur et vie collective. Cette année, plusieurs « invités extérieurs » ont eu l'occasion de venir présenter leur asbl et leur fonctionnement. Nous avons pu, notamment, accueillir l'asbl Parents Solo et les Resto du Cœur. Concernant la thématique « Vie Collective », nous proposons, régulièrement, aux bénéficiaires des sensibilisations sur le tri sélectif des déchets, sur la consommation de l'énergie, et différents sujets de la vie de tous les jours en collectivité. Pour la thématique « Espace de Parole », nous avons pu aborder

et discuter de sujets variés comme par exemple, « propositions d'idées d'activités lors des congés scolaires », « apprendre à connaître l'autre » avec différents petits jeux et échanges interpersonnels. Nous avons aussi eu des discussions à propos des violences que les bénéficiaires peuvent rencontrer au sein d'une collectivité. Quant à la thématique « Activités ludiques », nous avons eu l'occasion de proposer aux bénéficiaires différents jeux de société (Pictionary, Taboo...) ou encore des jeux favorisant la dynamique de groupe (Icebreaker).

Une fois par semaine, en matinée, une halte-garderie est proposée dans la maison le mercredi matin. L'objectif de cette halte-garderie est de permettre aux parents d'enfants de moins de 3 ans, qui ne sont pas encore en crèche ou en halte-garderie d'avoir une matinée sans avoir à s'occuper de leur enfant.

À chaque « fête » (Carnaval, Pâques, Noël, Halloween), nous organisons des activités en lien avec chaque thème : création de masque de carnaval, ateliers « citrouilles », couronnes d'automne...

Les résident-es participent également à des ateliers créatifs permettant la décoration de la maison.

En décembre, Saint-Nicolas « masqué » est venu dans la maison d'accueil et y a distribué des bonbons et des cadeaux. Les enfants ont aussi eu l'occasion de rencontrer le père Noël, grâce à l'ASBL « Solidarité grand froid » qui a organisé une grande distribution de cadeaux et de bonbons. Le 23 décembre, nous avons organisé une fête de fin d'année avec un repas préparé par l'équipe et des animations. Une distribution de cadeaux a également eu lieu.



Pendant les congés scolaires, un programme est élaboré afin de proposer des activités aux enfants et aux adultes : exemples : ateliers bricolages, sorties au musée (musée du Chocolat, mini Europe, Préhistomuseum...), balades à la plaine de jeux, ...

En 2022, nous avons obtenu, pour la première fois depuis la création de la maison d'accueil, un soutien financier de la Loterie Nationale pour notre projet « Vacances et loisirs pour tous ». Notre objectif est de permettre aux résident-es (adultes et enfants) de la maison d'accueil d'avoir accès aux activités culturelles, sportives et artistiques sans que cela ne puisse peser dans leur budget, ce qui souvent constitue un frein à la participation de telles activités. Trois axes seront développés dans ce projet :

- Stages et activités extrascolaires pour les enfants
- Activités de loisirs et culturelles pendant l'année pour les adultes et les enfants
- Organisation d'un séjour résidentiel dans les Ardennes en juillet 2023

De plus, notre candidature a également été retenue par le gouvernement flamand pour que notre asbl puisse bénéficier des avantages offerts par la plateforme « Iedereen verdient vakantie ».

Vie communautaire et participation

Tout comme en 2021, nous avons organisé différentes activités qui avaient pour objectif de créer du lien entre les résident·es. Nous voulions également mettre leurs compétences en avant, les valoriser et améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Les activités étant proposées et organisées par plusieurs travailleur·euses, force est de constater qu'elles ont également permis de créer plus de liens entre les travailleur·euses et les résident·es.

Il y a eu, par exemple, des ateliers cuisines avec des recettes proposées par nos résident·es. Les personnes elles-mêmes ont pu animer ces ateliers qui se sont révélés être des moments d'échange. Ils ont permis à chacun de partager une partie de ses connaissances et de sa culture.

Enfin, tous ces ateliers ont permis de vivre des moments conviviaux, de rire et de détente. Ils ont permis de créer du lien entre les personnes et nous avons d'ailleurs pu ressentir un certain bienfait sur l'ambiance au sein de la maison d'accueil.



5. Relation parents-enfants

Accompagnement à la parentalité

Notre objectif est de proposer aux familles un encadrement stable, structurant et sécurisant qui permet de favoriser le développement de relations familiales sereines. Dans de nombreuses situations, il est primordial de redonner confiance aux parents par rapport à leurs compétences et leur rôle parental et éducatif. L'équipe veillera à valoriser chacun et à être à l'écoute des difficultés rencontrées par rapport à l'éducation ou au développement de l'enfant.

Cet accompagnement peut être aussi bien individualisé que collectif. Dans tous les cas, l'équipe est attentive à ne pas se substituer aux parents. Lors de ses interventions, l'équipe est attentive aussi bien

aux demandes des enfants que de leurs parents. Le-la travailleur-euse social-e peut conseiller efficacement le parent si ce dernier le souhaite ; mieux comprendre et mieux gérer les besoins de son enfant, que ce soit au niveau de la scolarité, de la santé ou de l'épanouissement personnel tout simplement, via un encadrement plus spécifique, comme dans le sport ou les activités créatives.

Deux travailleuses mi-temps s'occupent du soutien à la parentalité dans la maison d'accueil.
En 2022, trois axes de travail ont été développés :

- L'accompagnement, l'intervention collective : celle-ci se fait à travers le « café des parents » qui est organisé toutes les semaines. Il s'agit d'un groupe de parole entre parents. En 2022, notre objectif a été de le « redynamiser » car celui-ci a été perturbé pendant les premiers mois de l'année (fréquence et participation en baisse).
- L'accompagnement individualisé : en fonction de chaque situation familiale et si c'est une demande du parent, nous pouvons accompagner les familles dans les charges quotidiennes. Comme par exemple, les repas, les douches, le jeux... l'objectif est de donner des pistes, des outils, des conseils aux parents qui se retrouvent parfois en difficulté. Depuis 2022 chaque famille qui entre dans la maison d'accueil se voit attribuer une travailleuse sociale soutien à la parentalité de référence. Le projet individualisé (lié aux enfants) est travaillé avec la référente.
- Les entretiens soutien à la parentalité : sont des moments plus formels où nous abordons les questions autour du lien parent-enfant. Ces entretiens ne se font qu'entre le parent et une des deux travailleuses sociales. Les sujets abordés peuvent être choisis par le parent ou initiés par le-la travailleur-euse. Nous travaillons les thèmes sous forme de discussions, objectifs de travail, transmissions d'informations officielles (ONE), jeux...

Suivi SAJ ou SPJ

Notre travail consiste aussi à être en contact avec le SAJ et/ou le SPJ lorsque les familles ont un dossier déjà ouvert ou lorsque cela s'avère nécessaire de les contacter. Cela se fait toujours en collaboration avec les parents ou du moins toujours en les informant. Cela toujours dans l'idée de garder l'enfant et son bien-être au centre des préoccupations. Nous ne sommes pas pour autant mandatés par ces derniers. En 2022, 6 familles avaient un dossier ouvert SAJ ou SPJ.

Notre objectif pour ses suivis est d'accompagner le parent que ce soit pour une reprise de contact avec ses enfants placés ou le travail, en collaboration avec d'autres services, des comportements éducatifs appropriés selon l'âge de l'enfant. Concrètement, nous participons au rendez-vous SAJ ou SPJ, nous avons des contacts avec des services accompagnants comme les SASE ou SOS enfants.



6. Accompagnement spécifique des enfants

L'objectif de la maison d'accueil Escale est de garantir le bien-être des enfants en leur offrant un lieu d'hébergement sécurisant, en les valorisant en tant que personne ainsi qu'en valorisant leur place au sein de leur famille et de la communauté.

A son arrivée, l'enfant doit être accompagné et rassuré. Il doit être familiarisé avec le fonctionnement de la maison d'accueil. Pour ce faire, il doit connaître les lieux, les règles et rencontrer l'ensemble des travailleur-euses et des résident-es.

En 2022 nous avons renouvelé le carnet d'accueil des enfants qui permettait une visite virtuelle de la maison d'accueil avec sa mascotte « Pedro ».

La maison, les règles, les lieux de vie ayant changés, évolués, nous avons refait un document d'accueil pour les enfants. L'idée était aussi de permettre à l'enfant d'avoir son propre document, comme les adultes reçoivent leur ROI, les enfants reçoivent leur carnet d'accueil. Celui-ci leur est donné lors de leur arrivée dans la maison. Ça permet de prendre un temps d'accueil spécifique avec l'enfant. De lui présenter notre travail de soutien à la parentalité. En plus de la visite virtuelle de la maison avec les grandes règles essentielles à retenir pour l'enfant, ont été ajoutés des jeux en fin de carnet et une présentation de tout le personnel de la maison.

Durant son séjour, l'enfant est invité à exprimer son ressenti dans la maison (quelles sont ses difficultés, ses aspirations, les émotions qu'il ressent...). Il est primordial de permettre à l'enfant de vivre pleinement son enfance.



Crèche et scolarité

Lorsque les familles arrivent à la maison d'accueil, peu d'enfants de moins de trois ans vont à la crèche. **En 2022, 5 enfants de moins de trois ans sur 10 fréquentaient une crèche** lors de l'entrée dans les

lieux. Certaines mamans font le choix de ne pas inscrire leur enfant en crèche avant leur entrée en maternelle.

Dès l'âge d'entrer en primaire, **tous les enfants étaient scolarisés**. Toutefois, certains parents éprouvent des difficultés dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants. Ceci s'explique, entre autres, par le fait que les parents, eux-mêmes ont souvent eu une scolarité défailante et peuvent se sentir totalement étrangers des institutions scolaires et ont du mal à les investir, même pour le bien-être de leurs enfants. Pour d'autres, leur situation difficile fragilise leur capacité à s'investir sereinement dans l'accompagnement de leur enfant à l'école. Le travail de la maison d'accueil consiste donc à rapprocher les parents de la scolarité de leur enfant, via des accompagnements à l'école (remise des bulletins, rencontre avec professeurs ou directeur) et à faire connaître les associations et services qui permettent aux enfants d'avoir des activités extra-scolaires à coûts réduits (mutuelles, Aide en Milieu Ouvert, etc.). De plus, une aide aux devoirs peut être organisée en fonction des besoins au sein de la maison par les travailleur-euses sociaux-ales.

Enfin, concernant les **activités extra-scolaires** pré-existantes à l'accueil des résident-es, **seuls 2 enfants en bénéficiaient**. Ces dernières étant généralement coûteuses, les parents en situation de précarité n'investissent pas dans ce domaine. Dans la mesure du possible, nous essayons de faire découvrir aux résident-es les activités possibles et accessibles, voire gratuites. Nous avons en effet, une bonne collaboration avec le Cemôme et Saint-Gilles Sport. Lors des vacances d'été 2022, nous avons encouragé les enfants à découvrir un nouveau lieu de stage afin qu'ils puissent entrevoir d'autres endroits ludiques et que les parents puissent souffler. Nous avons également organisé des activités extérieures avec les enfants et les parents. Cela permet de dynamiser la vie collective et de se rencontrer dans un autre contexte. Mais aussi, d'offrir aux parents la possibilité de vivre des moments de qualité avec leurs enfants, leur faire découvrir leurs enfants en dehors du quotidien.



Enfants et parents non-présents

De nombreuses familles connaissent un parcours de vie chaotique marqué par les ruptures familiales. Comme déjà évoqué, certains parents sont accueillis à la maison d'accueil sans leurs enfants. Les raisons sont variables : placement par décision de justice, hébergement chez le père ou la famille ou encore des enfants qui séjournent toujours au pays d'origine du parent. Cette absence génère souvent de la souffrance pour les parents. C'est pourquoi, même si les enfants ne sont pas présents dans la maison d'accueil, les travailleur-euses sociaux-ales seront disponibles pour évoquer cette situation avec les résident-es.

Dans le même ordre d'idée, même s'il n'intervient pas forcément directement auprès de l'enfant, le parent absent a, de par son statut, un rôle important dans la vie et l'évolution de celui-ci. Au regard de chaque situation, les référents veilleront à aborder la question des relations avec le parent absent afin notamment de gérer les droits de visite et/ou de garde des enfants. Des visites peuvent avoir lieu dans le salon de la maison d'accueil.

DOMINO : Bien aujourd'hui, bien demain !

Le projet DOMINO mis en place en 2019 grâce au subside de « Viva For Life » a été clôturé en 2021. Une évaluation, reprenant tout ce que nous avons mis en place durant un an et demi, a été remise à « Viva For Life » en 2022.

Fort de la dynamique créée autour du soutien à la parentalité, nous avons à cœur de continuer dans cette direction. Certaines activités ont ainsi été poursuivies malgré l'arrêt du subside.

Tout beau, tout propre

En 2021, pour rappel, nous avons reçu un soutien financier de VIVA FOR LIFE pour notre projet « Tout beau, tout propre ». Celui-ci consiste en l'adaptation des salles de bain et salles de douche existantes pour les enfants de 0 à 6 ans. Pour ce faire, les salles de douches de deux étages ont été modifiées afin que les mamans puissent remplir et vider plus facilement les baignoires pour bébé. Une chambre de la maison a été équipée d'un meuble spécifique avec un lavabo bain pour nourrissons et une partie 'change'. Ce projet a pu être clôturé début 2022.



7. Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales

Brisons le silence

En 2022, nous avons répondu à l'appel à projet « Égalité des chances 2022 » lancé par Equal.brussels. Nous avons obtenu un financement qui nous a permis d'augmenter le temps de travail de 0,3 ETP d'une travailleuse sociale. Ce projet a démarré le 01 septembre 2022 et se clôturera le 31 août 2023.

L'objectif de notre projet est de lutter contre les violences faites aux femmes. Nous avons choisi deux axes de travail : la prévention et la prise en charge. Pour la prévention, nous organisons des séances d'informations à destination de tous les hébergées de la maison d'accueil sur différents thèmes. Une prise de contact avec l'asbl « Garance » pour assurer cette partie a été faite en 2022, les activités auront lieu en 2023. Concernant la prise en charge, nous avons mis en place des groupes de parole afin de travailler cette problématique. Nous abordons plusieurs thèmes durant 5 séances avec un groupe de 5 personnes : le cycle de la violence, l'entourage et les conséquences pour les enfants victimes, le sentiment de sécurité, l'estime de soi, la reconstruction de soi et prendre du temps.

En 2022, nous avons terminé un cycle de 5 séances avec un groupe de femmes. Un autre cycle a été entamé mais n'a pas pu être achevé car une personne du groupe n'était plus disponible pour des raisons personnelles. Nous avons tenu 7 séances sur les 10 prévues en 2022.

Concernant la composition des groupes, nous devons proposer ces activités aux personnes de la maison d'accueil ainsi qu'aux personnes suivies en post-hébergement pour créer les groupes. Nous avons rapidement ouvert les invitations aux publics des maisons d'accueils bruxelloises car nous n'atteignons pas les 5 personnes par groupe avec notre public uniquement. La constitution du groupe et le maintien de la disponibilité de chaque participante est le grand défi de ce projet. En 2022, chaque groupe était composé de deux participantes sur les cinq prévues.

8. Accès aux soins de santé

Plusieurs de nos résident-es ont connu un parcours et des conditions de vie difficiles. Parcours au sein duquel leur état de santé physique et mentale a souvent été relégué au second plan. Une fois les personnes « posées » et sécurisées, leur état de santé commence à nouveau à les interpeller.

La maison d'accueil n'étant pas un centre médicalisé, notre mission relève bien de l'accès aux soins de santé et non de l'offre de soins de santé. Les objectifs principaux sont de créer les conditions afin que les résident-es réinvestissent leur santé et celle de leurs enfants au cours de leur séjour, mais aussi d'apprendre à la personne à utiliser le réseau socio-sanitaire existant afin qu'elle puisse l'investir au-delà du séjour.

En 2022, la majorité des personnes accueillies étaient en ordre de mutuelle, 30 adultes sur 49 (61%). Pour les personnes qui ne l'étaient pas à leur entrée dans les lieux, il s'agissait d'une démarche prioritaire (15%). Dans certaines situations administratives complexes la mise en ordre mutuelle n'a pu se finaliser avant la fin du séjour (24%).

Lors de leur entrée dans la maison, **35 % des résident-es adultes déclarent avoir des problèmes de santé physique**. Il s'agit principalement de problèmes articulaires, des maladies génétiques, des conséquences de consommation, problèmes respiratoires, dermatologiques, diabète...

Près de 57 % des résident-es accueilli(e)s souffrent de problèmes de santé mentale ou de déficience mentale. La problématique principale concerne les épisodes dépressifs qui sont clairement liés aux

parcours de vie. Plus précisément, en 2022, 5 adultes étaient atteints d'une déficience mentale, 2 adultes de paranoïa, 4 de psychoses et 3 de dépressions sévères. Seuls 10 adultes avaient une prise en charge professionnelle de leur problèmes psychiques ; pour 4 adultes, nous avons mis en place un suivi en cours de séjour. Selon nous, 6 adultes étaient dans le déni de leur difficultés mentales.

Par ailleurs, le public que nous accueillons est souvent sujet aux addictions. Comme pour la question de la santé mentale, si une addiction est décelée, elle sera discutée avec les référents de la personne afin de voir comment celle-ci peut être gérée et/ou prise en charge en collaboration avec un service spécialisé. **En 2022, 28,5 % des personnes avaient des addictions connues de l'équipe.** La majorité des personnes concernées consomment de l'alcool et/ou du cannabis, dans certains cas d'autres drogues plus dures. Deux femmes suivaient un traitement de substitution avec de la méthadone pendant leur séjour.

Certains médicaments sont pris en présence d'un-e travailleur-euse social-e (psychotropes, traitements de substitution, antidépresseurs...). Le but n'est pas de distribuer son traitement à la personne, mais de l'accompagner lors de la prise de celui-ci afin de travailler avec elle son rapport aux soins et à sa santé. Nous sommes ainsi vigilants quant à la consommation des résident-es afin d'éviter d'éventuels mésusages et un respect des prescriptions médicales. Ce moment est également une opportunité pour l'équipe d'aborder le sujet de la santé (au sens large du terme) avec le-la résident-e. Ainsi nous pouvons échanger sur des thèmes comme la nutrition, le sommeil, les effets de certains médicaments, la somatisation, la prévention, etc.

Pour ce faire, nous utilisons une « Farde Médicale » dans laquelle se trouvent des fiches médicales nominatives. A chaque entrée, nous demandons aux résident-es de nous soumettre une posologie claire émanant du médecin de famille ou du docteur Leemans, si besoin.

Une fois que la posologie nous a été donnée, nous élaborons une fiche médicale individuelle et nominative.

Les médicaments se trouvent uniquement dans le local d'accueil. Les résident-es doivent se présenter dans le bureau et demander sa médication à le-la travailleur-euse social-e présent-e. Celui-ci notifie, sur la fiche médicale nominative, la date et l'heure de la prise de médicaments.

Pour toute autre demande de prise de médicaments, nous orientons le-la résident-e vers son médecin. Cependant, il nous est parfois demandé par un-e résident-e, de lui donner un antidouleur (maux de ventre, maux de tête), pour ce faire nous faisons signer une décharge par ce dernier. Cette décharge se retrouvera, elle aussi, dans la farde médicale.

Il est aussi demandé aux résident-es, de se présenter chez un médecin, dans les 15 jours à partir de leur entrée à l'Escale. La raison de cette demande est, d'une part, de faire le point sur sa santé en général et d'autre part, de prévenir toute forme de contagion aux autres résident-es.

Cette visite se fait chez le médecin traitant de leur choix. Dans le cas où elles n'en ont pas, elles sont orientées vers les maisons médicales de quartier ou auprès de notre médecin de référence. Le ticket modérateur de cette visite est pris en charge par la maison d'accueil.

Covid-19 :

Même si l'impact de la crise sanitaire s'est beaucoup moins fait ressentir qu'en 2021, durant l'année 2022 nous avons encore été marqué par plusieurs cas de Covid 19 mais cette fois-ci principalement au sein des membres de l'équipe. Les protocoles mis en place en 2020 et 2021 ont continué à évoluer en fonction des réglementations et des consignes décidées par les différents niveaux de pouvoir. L'information et la sensibilisation des travailleur-euses et des résident-es se sont également poursuivies aussi bien sur la prévention que sur la vaccination.

Suite à la crise sanitaire, avoir un médecin de référence pour la maison d'accueil Escale nous a semblé essentiel. Le rôle du médecin de référence est de pouvoir rencontrer les résident-es qui n'ont pas de médecin traitant pour une première visite et en cas de besoin. Le médecin de référence est également

là pour répondre aux questions de l'équipe sur les aspects médicaux et leurs impacts sur la collectivité. En mars 2021, une convention avait été signée avec le Docteur Leemans. En octobre 2022, dans l'idée d'avoir plusieurs possibilités de réponses à nos questionnements, nous avons également signé une convention de collaboration avec le Docteur Orban.

Focus thématique : Situations de santé physique et/ou mentale entraînant des difficultés d'accompagnement

En 2022, plusieurs résident-es de la maison d'accueil ont rencontré des troubles de santé physique et/ou mentale qui ont pu engendrer des difficultés dans leur accompagnement au sein de la maison d'accueil. Ces troubles et le déni parfois liés à ceux-ci ne sont pas sans conséquences : impossibilité ou grande difficulté de collaboration avec l'équipe, mises en insécurité, précarité d'accès au logement, aux soins de santé, etc. Nous avons souhaité illustrer dans ce rapport deux cas concrets.

Situation 1 :

Gaëlle est une dame âgée d'une quarantaine d'années. Lors de son arrivée à la maison d'accueil, Madame nous déclarait ne pas être atteinte de trouble de santé mentale. Toutefois, Madame nous a fait savoir qu'elle avait un suivi psychiatrique et qu'elle était régulièrement accompagnée par un service de santé mentale. Madame ne prenait pas de médicament. Rapidement, l'équipe a pu constater des difficultés chez Gaëlle à respecter certains points de notre règlement d'ordre intérieur (collaboration, respect des horaires, présence aux réunions). Madame était très revendicatrice du système sociétal, accusait un certain nombre d'organismes, d'institutions ou de personnes d'être responsables de sa situation (endettement, perte de logement, insécurité, non-reconnaissance de son état physique, etc.). Nous soupçonnions chez Madame un trouble tel que la paranoïa. Ce point n'a pu être abordé avec Madame de manière constructive. A plusieurs reprises, Gaëlle a adopté des attitudes agressives envers des membres de l'équipe et des résident-es. Il lui arrivait régulièrement de rentrer au sein de la maison d'accueil en état d'ébriété durant la nuit. Lors de ces moments, Madame était particulièrement agressive et la situation pouvait amener à des débordements car elle remettait en cause notre fonctionnement de travail.

Gaëlle était changeante et imprévisible : parfois calme et souriante, parfois colérique et violente. Cela a pu poser des difficultés dans le travail d'accompagnement car les personnes ne savaient plus quelle posture adopter avec Madame. Le comportement de Gaëlle a quelques fois engendré un sentiment d'insécurité auprès de certain-es travailleur-euses mais aussi auprès des résident-es.

Situation 2 :

Sylvie a une cinquantaine d'années et a fait une demande d'hébergement à Escale car elle résidait dans une maison de repos trop coûteuse pour ses revenus. Elle était également sous administration de biens et avait un traitement médicamenteux très important. Médication qui n'était pas prise de manière régulière par Madame et ce manque de régularité pouvait avoir des conséquences importantes sur sa santé mentale et sa stabilité psychique. Par ailleurs, Sylvie souffrait d'alcoolisme et le mélange des médicaments avec l'alcool provoquait chez Madame d'importantes problématiques d'autonomie : difficultés de mobilité, incapacité de se laver et de faire ses besoins aux toilettes, impossibilité de faire des courses et de cuisiner... Ces difficultés n'avaient pas été mentionnées par Madame lors de son entretien d'admission.

Le fonctionnement d'Escale prévoit que les résident-es soient suffisamment autonomes pour être capables de gérer leur quotidien. Les membres de l'équipe ne sont pas formés au « nursing » et l'état physique et psychique de Sylvie nécessitait ce type de soin. Par ailleurs, Sylvie est une personne particulièrement dépendante et la disponibilité des travailleur-euses n'était pas suffisante pour répondre aux nombreux besoins de Sylvie. De plus, les difficultés d'hygiène de Madame avait des répercussions sur la collectivité.

Après 1 mois d'hébergement à Escale, où nous avons tenté de mettre des soutiens extérieurs en place sans succès, l'équipe a proposé une réorientation à Madame car nous réalisons que notre structure n'était pas adaptée à sa problématique. Cette situation a été très intense pour les travailleur-euses et a rapidement suscité un épuisement de l'équipe. Sylvie, quant à elle, a pu exprimer un certain soulagement à l'idée de réintégrer une institution de soins, son expérience en maison d'accueil lui aura permis de prendre conscience de ses difficultés et d'accepter le fait qu'elle avait besoin d'aides plus spécifiques.

9. Ressources et frais d'hébergement

Sur les 49 adultes accueillis, **47 % sont bénéficiaires du revenu d'intégration au CPAS**. Les autres sources de revenus se partagent entre la mutuelle (4 %), les revenus du travail (10 %), les allocations de chômage (20 %), la pension (2 %), les allocations pour personnes porteuses d'un handicap (4 %). Il est à noter que pour 16 personnes, elles sont arrivées à la maison d'accueil sans revenu (32,5%) et pour 9 d'entre elles ont ensuite ouvert le droit aux allocations du CPAS et 1 a trouvé du travail. 6 adultes (homme ou femme) n'ont pas de revenu propre et dépendent de leur compagnon/compagne ou parent. Notons encore que pour 37% des familles, leur droit aux allocations familiales a été ouvert pendant leur séjour à la maison d'accueil avec l'aide de leurs référents.

Outre les très faibles revenus des personnes, la problématique de l'**endettement** est particulièrement présente. Bien que certain-es résident-es déclarent ne pas avoir de dettes lors de l'entretien d'accueil, il s'avère que de nombreuses personnes en ont (47 %). Il s'agit principalement de dettes liées à des hospitalisations, des frais de télécommunication et des crédits à la consommation. 48% des dettes sont supérieures à 2.500€. En 2022, 4 personnes avaient un administrateur de biens.

Afin de ne pas grever encore plus leur budget, **nous calculons leurs frais d'hébergement sur leurs revenus nets**. Cela signifie que les frais d'hébergement sont très variables. **En 2022, la totalité des frais d'hébergement facturés s'élève à 86.881 €** (soit une hausse de près de 23% par rapport à 2021, qui s'explique par un taux d'occupation revenu à la moyenne d'avant Covid).

Les frais d'hébergement s'élèvent à 1/3 des revenus nets (ressources-dépenses).

Sont considérées comme ressources :

- Les revenus d'un travail salarié
- Tout type d'allocation sociale (allocation de chômage, revenu d'intégration sociale, aide sociale, indemnités de mutuelle, allocation pour personne handicapée, etc.)
- Les allocations familiales
- Les pensions alimentaires reçues
- Toute autre source de revenu

Sont considérées comme des dépenses :

- Les remboursements de dettes auprès d'éventuels créanciers
- Les pensions alimentaires dues
- La location d'un box/garage pour le stockage des meubles/effets personnels (max. 100€)

10. Recherche de logement

Notre objectif est de permettre aux résident-es de retrouver leur autonomie et de viser leur intégration sociale ainsi que celle de leurs enfants. La recherche, l'obtention et le maintien d'un logement sont des axes primordiaux de notre accompagnement.

Outre le fait que le logement soit un droit fondamental, il permet à chaque individu d'être reconnu comme habitant d'un quartier, d'une ville. Il redevient ainsi pleinement acteur de la société et exerce à nouveau sa citoyenneté et sa capacité à développer des relations sociales.

En fonction de la situation de chaque personne, nous les soutenons dans la recherche d'un nouveau «chez soi», d'une solution stable et durable. Dans la majorité des cas, les personnes sont à la recherche d'un logement. L'équipe aide les résident-es afin d'optimiser leur possibilité de relogement : inscription auprès des sociétés de logements sociaux, des agences immobilières sociales, régies foncières..., recherche via les sites d'annonces de locations. À la demande des personnes, les travailleur-euses peuvent également accompagner les résident-es lors d'une visite de logement afin de les conseiller mais aussi parfois de faciliter les contacts avec les propriétaires.

Face aux contraintes du marché locatif, l'accompagnement consiste également à développer les compétences de la personne. Ces outils comprennent plusieurs volets, à commencer par la **gestion budgétaire et l'évaluation adéquate des possibilités locatives** au regard des besoins de la famille.

Cependant, pour certaines personnes, d'autres orientations sont mises en place : hospitalisation, cure de désintoxication, appartement supervisé ou de transit, autres maisons d'accueil... Pour toutes ces pistes, un travail de collaboration est mis en place avec le réseau social et médical bruxellois.



Ateliers logement

Afin de renforcer l'axe « recherche logement », nous avons mis en place dès octobre 2018, les premiers « ateliers logement ». Ces animations thématiques ont pour objectif d'accompagner, de guider et de soutenir les résident-es dans leurs démarches de recherche de logement. Il s'agit de préparer au mieux leur sortie de la maison d'accueil vers leur propre logement.

Comme ligne conductrice de ces ateliers, l'équipe a fait le choix de s'appuyer sur les expériences individuelles des résident-es en matière de logement : leurs expériences passées ainsi que les événements marquants qui ont jalonné leur parcours.

Lors de ces rencontres, les participants sont invités à explorer les situations qui ont participé à la perte de leur ancien logement, en vue de les anticiper et de les éviter. A partir de différents outils, les résident-es sont également amenés à identifier les ressources mobilisables et les compétences nécessaires à l'occupation durable de leur futur logement.

Durant l'année 2022, 23 résident-es différent-es ont participé aux 41 ateliers qui se sont tenus.

11. Départs, durée des séjours et suivis

En 2022, sur les 41 séjours, 26 se sont clôturés au cours de cette même année, soit 63 %.

Motifs de départ :

Parmi les 26 départs, dans **69 % des cas, le départ s'est fait vers le logement**. Ces 18 situations regroupent différentes réalités : dans 10 situations, les personnes ont bénéficié d'un logement social : 6 dans le cadre de nos conventions « Article 36 » (voir ci-dessous), 2 via nos conventions « Article 37 », une via une demande de dérogation « article 33 » qui concerne les situations urgentes et 1 via une convention hors Escale.

Dans 2 situations, les personnes se sont installées dans un logement privé et dans 3 autres, elles ont intégré un logement AIS.

3 familles ont intégré un logement de transit et 1 famille a bénéficié d'un logement social. Cela représente 15 femmes, 17 enfants et 3 hommes.

Pour les 8 « départs » restants, 4 se sont faits suite au non-respect du règlement d'ordre intérieur. Dans 3 cas, notre structure n'était pas adaptée aux problématiques de santé physique et/ou mentale de la personne et une dame a pris la décision de quitter notre centre sans donner d'explication.

La durée d'hébergement varie de 12 jours à près de 24 mois. La durée d'hébergement moyenne pour l'année 2022 est de 6 mois et 15 jours. Cette année, la durée d'hébergement moyenne hors résident-es encore présents au 31/12/2022 (donc pour lesquels la durée d'hébergement va s'allonger) est de **6 mois et 10 jours**.

Répartition des 41 séjours selon la durée d'hébergement :

	< 6 semaines	6 semaines à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 2 ans	+ de 2 ans
Nb de séjours	5	21	7	8	0
%	12 %	51 %	17 %	20 %	0 %

Lorsqu'un départ est annoncé, les référents réalisent avec le-la résident-e un entretien de fin d'hébergement durant lequel sont abordés ses éventuelles craintes ou doutes relatifs au fait de vivre dans son propre logement. En fonction des éléments qui ressortent de cet entretien, un suivi post-hébergement peut être mis en place. **Parmi les 18 situations de familles parties en logement, 16 ont été accompagnées en suivi post-hébergement, soit dans 89 % des cas.**



12. L'accompagnement post-hébergement

Depuis juin 2016, la maison d'accueil Escale a mis sur pied un accompagnement post-hébergement. Pour mener à bien cette mission, un-e travailleur-euse social-e y travaille à temps plein. La recherche d'un logement est pour beaucoup de personnes et de familles accueillies un objectif à atteindre. Dans les faits, le manque de logements de qualité à prix abordable rend cette recherche complexe et bien souvent décourageante pour les résident-es. Les référents ainsi que le travailleur « post-hébergement » les soutiennent dans les différentes démarches. Une fois le logement trouvé, une nouvelle série de démarches sont à effectuer.

L'accompagnement post-hébergement permet la **continuité du travail psycho-social entamé lors du séjour** au sein de la maison d'accueil Escale. Ce travail s'effectue, généralement, hors des murs de la maison afin de permettre la mise en lien de la personne accompagnée avec les services extérieurs. Ceci en vue d'une meilleure utilisation de ses ressources propres et/ou de celles de son environnement pour éviter les retours en rue et/ou en institution.

Cet accompagnement s'adresse à **toute personne ayant trouvé un logement à la suite d'un séjour au sein de la maison d'accueil Escale et qui en fait la demande**. Cet accompagnement fait l'objet d'une convention écrite signée par les parties pour une durée limitée de trois mois, renouvelable deux fois.

L'accompagnement post-hébergement peut prendre différentes formes :

- Permanence physique et téléphonique à la Maison d'accueil Escale
- Visites à domicile
- Accompagnements physiques pour diverses démarches sociales et administratives
- Suivi et mise en place d'un réseau de soutien et d'intervenants dans divers domaines (santé physique et mentale, gestion administrative, recherche d'emploi, soutien à la parentalité, suivi enfants/scolarité/activités extra-scolaires..., activités socio-culturelles...)

L'objectif d'un service comme celui-là est celui porté par l'asbl de manière générale, c'est-à-dire, « (...) *elle se donne l'objectif de permettre aux résident(e)s de retrouver leur autonomie et vise leur intégration sociale ainsi que celle de leurs enfants.* »

Concrètement, les premières étapes sont donc :

Au niveau administratif

- Inscription à la commune et au CPAS de résidence
- Transmission de la nouvelle adresse aux administrations et institutions concernées
- Demande allocation de relogement (ou prime installation) et allocation loyer

Au niveau du logement

- Aide au déménagement
- Garantie locative sur un compte bloqué en commun avec le propriétaire
- Domiciliation pour paiement du loyer
- Obtention d'une assurance de logement
- Ouverture/transfert des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité ; définir le montant et le mode de paiement pour ces fournisseurs

Au niveau budgétaire

- Calcul mensuel des revenus et des dépenses

- Création d'un tableau de budget
- Suivi des plans d'apurement avec les éventuels créanciers etc...

La gestion budgétaire mise en place au cours du séjour au sein de la maison d'accueil Escale pourra être poursuivie en l'adaptant à la nouvelle réalité de la personne.

Témoignage d'une résidente le lendemain de son entrée en logement

« Bonjour, je voudrais juste dire que les enfants ont adoré l'endroit 😊 seule D. se plaint du lit mais hier ma nouvelle assistante sociale m'a dit que je pouvais acheter un autre matelas et l'ajouter au premier, je pense que c'est une bonne idée parce que j'ai essayé hier soir avec le matelas que j'avais acheté quand j'étais à Escale et ça a fonctionné parfaitement bien. Et pour l'école et mon travail c'était bien aussi. On a quitté la maison 15 minutes avant l'heure normale que j'avais l'habitude de quitter Escale et on a réussi, j'ai même attendu l'ouverture de l'école B. 😊. Donc tout va bien. Merci à tous pour tout. »

Projet « L'Envol »

Fin 2021, nous avons fait une nouvelle demande de subside à « Viva For Life » pour la mise en place de notre projet « L'Envol ». Celui-ci a été accepté en mars 2022 et commencé en avril 2022 pour une durée d'un an.

L'objectif du projet est de renforcer l'équipe du post-hébergement et de mettre un accent spécifique sur l'accompagnement à la parentalité une fois que les familles quittent la maison d'accueil pour intégrer un nouveau logement.

Une travailleuse sociale déjà en place a augmenté son temps de travail de 30% pour ce projet. En renfort aux deux travailleuses sociales post-hébergement (1 temps-plein), elle s'intéresse particulièrement à l'accompagnement de l'enfant sur différents points :

- Préparation au déménagement. Prévenir l'enfant de son départ de la MA, travailler ses peurs, ses questions par rapport au prochain logement.
- Confectionner un petit kit de départ pour l'enfant adapté à son âge, qui lui sera offert lors de sa fête de départ. Celui-ci comprend un jeu, un livre et des petits matériels spécifiques pour l'enfant (petit pot, couvert, bavoirs, couverture...) que nous avons reçu via des dons.
- Veiller, lors de visite à domicile que, dans le lieu de vie, un espace est réfléchi pour l'enfant et adapté à son bien-être.
- Continuer l'accompagnement à la parentalité initié pendant le séjour.
- Inscription de l'enfant dans une autre école/crèche si cela est la demande du parent.

Le suivi d'accompagnement à la parentalité en post-hébergement est proposé mais pas obligatoire et s'adapte à chaque famille en fonction des besoins de celle-ci.

Quelques données chiffrées pour 2022

En 2022, 16 dossiers ont été ouverts, 6 pour des femmes seules, 6 pour des femmes accompagnées d'enfant(s), 1 pour un homme accompagné de son enfant et 3 pour des couples accompagnés de leurs enfants. 2 dossiers ouverts en 2020 et 12 dossiers ouverts en 2021 ont continué à être suivis en 2022. Dans tous les cas, une convention d'accompagnement a été signée entre les ancien·es résident·es et la maison d'accueil pour une durée de 3 mois (renouvelable maximum 2 fois). Parmi ces 30 suivis, 17 ont été clôturés en 2022.

Certains accompagnements se sont poursuivis au-delà de 9 mois : soit la complexité de la situation a nécessité une telle prolongation, soit cette durée a été contractualisée avec le bailleur (le plus souvent une AIS).

Parmi les 17 dossiers clôturés en 2022, 6 suivis ont été repris par des services de guidance à domicile (2 chez Aprestoe et 4 chez SACADO).

Répartition des 17 dossiers clôturés selon la durée du suivi post-hébergement :

	3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 9 mois	+ de 9 mois
Nb de dossiers	3	4	8	2
%	18 %	23 %	47 %	12 %

Les difficultés rencontrées par ces personnes sont variées :

- Aide au déménagement
- Difficultés financières et administratives
- Ruptures familiales et violences
- Dans une moindre mesure : problème de solitude, de santé, d'emploi, juridique et endettement, accompagnement à la parentalité ...

Au 31/12/2022, à notre connaissance, **88 % des personnes accompagnées pendant l'année sont toujours dans leur logement**. Une personne seule et une famille ont réintégré une maison d'accueil.

Soutien à la constitution de la garantie locative

Suite à un appel à projets du Fonds Céline Ramos, géré par la Fondation Roi Baudouin, nous avons obtenu 2017 un financement nous permettant de constituer un « fonds garantie locative ». Notre projet intitulé « Pour un logement durable après un séjour en maison d'accueil », nous permet d'avancer la garantie locative des résident-es qui quittent notre institution pour un logement. Cette somme est transmise sous forme de prêt avec un plan de paiement de mensualités adaptée à la situation de chaque personne. Ce système de prêt « immédiat » est une réelle plus-value pour les personnes, car même si d'autres formes d'aides financières existent via les CPAS ou le Fonds du logement, les délais sont souvent trop longs et les réticences des propriétaires nombreuses. En 2022, 4 garanties locatives ont pu être octroyées via ce dispositif.

« Well comme Home : coup de pouce à l'installation »

En septembre 2017, nous avons obtenu un financement du Fonds Lokumo, géré par la Fondation Roi Baudouin. Ce Fonds a pour but « d'améliorer l'accès des familles précarisées ou des personnes sans domicile fixe à des logements décents ». Notre projet intitulé « Well comme Home : coup de pouce à l'installation après une escale en maison d'accueil » permet de proposer des aides matérielles et financières aux personnes qui quittent notre institution afin d'améliorer l'installation et l'appropriation de leur lieu de vie de façon durable.

Effectivement, lorsqu'une personne ou une famille quitte la maison d'accueil pour s'installer dans un nouveau logement, celle-ci doit prévoir de nombreuses dépenses. Même s'il existe des aides pour couvrir une partie des frais via les CPAS et/ou les ADIL de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons pu constater que les délais d'obtention étaient généralement trop longs pour en bénéficier durant cette période charnière.

Le soutien du Fonds Lokumo nous permet d'aider directement nos résident-es lors de l'installation dans un logement. En fonction de leur situation, ils peuvent bénéficier d'une ou plusieurs aides suivantes :

- "Kit déménagement" : aide au transport, location camionnette et/ou lift
- "Kit d'installation" : bons d'achat pour meubles et équipements intérieurs de première nécessité
- "Aide temporaire aux loyers" : aide financière directe, remboursable, qui permet le paiement du/des premiers loyers
- "Kit assurance" : souscription aux assurances habitation et/ou familial obligatoire pour une année

En 2022, 15 familles ont pu bénéficier des « coups de pouce à l'installation ».

Dans la continuité du partenariat entre l'AMA et IKEA en 2020, IKEA a renouvelé son partenariat avec l'AMA en 2021. Cette fois, plusieurs maisons d'accueil dont Escale ont pu bénéficier d'un montant financier pour aider les familles monoparentales à s'installer dans leur nouveau logement. Le projet s'intitule « Bienvenue chez vous ! ». 3 familles ont pu bénéficier de cette aide en 2022.

13. Partenariats

Le travail en réseau et en partenariat est indispensable par sa complémentarité avec les actions entreprises au sein de la maison d'accueil. Ce travail permet de répondre à des besoins qui nécessitent des compétences et des moyens différents des nôtres. Le but est de développer des collaborations avec un ensemble de partenaires présents sur le territoire saint-gillois et plus globalement bruxellois afin de poursuivre, pendant et au-delà de l'hébergement, notre travail de réinsertion de manière efficiente. La priorité est l'évaluation de la situation de la personne accueillie afin de définir des axes d'accompagnement et de les orienter vers des partenaires spécifiques.

Les axes de travail partenarial sont :

- L'accompagnement administratif, financier et budgétaire : CPAS, Centres d'Action Sociale Globale, soins à domicile, centres de service social, centres d'aide aux personnes
- L'accompagnement juridique : services juridiques de proximité
- L'accès aux soins : maisons médicales, centres d'éducation pour la santé, centres de santé & services de promotion de la santé à l'école, SIDA, services de santé mentale, toxicomanies, communautés thérapeutiques, centres de thérapies, centres d'expression et de créativité
- La scolarité et les activités extra-scolaires : écoles maternelles, primaires et secondaires, centres psycho-médico-sociaux, centres d'éducation et de formation en alternance, hautes écoles, enseignement de promotion sociale, académies
- L'aide aux justiciables : aide psycho-sociale (péri-post) pénitentiaire, services d'aide aux victimes, centre de prévention à la violence conjugale
- L'aide à la recherche d'un logement : logements sociaux, agences immobilières sociales, services aide juridique et sociale, union des locataires
- L'accompagnement dans l'insertion socio-professionnelle : éducation permanente ; services d'insertion socio-professionnelle; enseignement de promotion sociale, missions locales, entreprises d'insertion ; agences locales pour l'emploi, centres d'alphabétisation
- L'accès à la culture : Hobo, Article 27 asbl
- L'enfance et la petite enfance : crèches, garderies, écoles de devoirs, services de placement familial, services d'accueil spécialisé de la petite enfance, lieux de rencontre jeunes enfants et parents, organisations de Jeunesse, maisons de Jeunes, services d'aide en milieu ouvert

- Le soutien à la parentalité : petit vélo jaune, maison des parents solos...
- L'aide alimentaire : convention de partenariat avec l'épicerie sociale Les Capucines ASBL et très bonne collaboration avec le resto du Cœur de Saint Gilles.

Le travail en partenariat doit être effectué dans le cadre du secret professionnel partagé. Cela signifie qu'aucune information ne peut être transmise à une tierce personne extérieure à l'équipe sans l'accord du/de la résident-e. Ces partenariats prendront donc une forme de triangulation entre le-la résident-e, la maison d'accueil et l'institution partenaire afin d'accompagner au mieux les résident-es dans la construction et la concrétisation de leur projet de vie.

Secteur sans-abri

Bien évidemment, que ce soit en cours de séjour ou dans le cadre du suivi post-hébergement, nous travaillons régulièrement avec les autres acteurs du secteur de l'aide aux sans-abri : maison d'accueil, travail de rue, guidance à domicile...

Depuis 2015, nous sommes membres de deux fédérations : la Fédération Bico et l'AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri.

En 2022, la directrice de la maison d'accueil a pu participer activement à la mise en place de la nouvelle maison d'accueil à adresse secrète pour les victimes de violences conjugales, YEMAYA (TALITA). De plus, une aide ponctuelle a également été faite auprès du Refuge pour la création de leur nouvelle maison d'accueil destinée aux jeunes LGBTQI+.

Logement

Depuis fin 2017, nous sommes partenaires de l' AIS Iris et nous menons ponctuellement des collaborations avec l' AIS de Saint-Gilles pour la mise en logement de résident-es. En 2022, une réflexion a été menée avec l' AIS de Saint-Gilles au sujet d'un partenariat pour la mise en logement de personnes sans-abri dans un bâtiment acquis par l' AIS. Dans ce cadre, une demande de soutien financier a été introduite à la Cocom et à la Fondation Roi Baudouin. Le projet devrait se concrétiser en 2023/24.

Depuis 2020, Escal est partenaire de la Cellule Capteur de Logement de l'Îlot. Cette collaboration a permis le relogement d'une famille dans un logement AIS en 2022.

Depuis septembre 2021, nous avons également eu la chance de créer un partenariat avec Aprèstoe, service de guidance à domicile, qui dans le cadre du plan de relance et de redéploiement de la Région Bruxelles Capitale, a eu l'opportunité de gérer un bâtiment comprenant plusieurs appartements à proximité de la Porte de Hall. Il s'agit d'une occupation prévue pour deux ans avant la rénovation complète du bâtiment. Dans ce cadre, 1 famille ont pu intégrer un logement en 2022. Elles seront accompagnées par l'équipe d'Aprèstoe pour trouver un logement à long terme.

Depuis août 2022, nous avons signé un partenariat avec le SIL de l'Ilot (Service d'Installation au Logement). Cette collaboration entre nos deux services est d'une grande utilité pour notre organisation institutionnelle. Le SIL offre aux bénéficiaires un service de déménagement, d'emménagement et la prise en charge du lift si besoin. Les bénéficiaires ont aussi l'opportunité d'aller visiter leur stock de meubles dans leur donnerie. Une aide à l'installation, proprement dite, est possible aussi (montage de meuble, raccordements au gaz et/ou à électricité).

En tant qu'acteur saint-gillois de l'action sociale, nous participons au groupe de travail « Logement » de la Coordination sociale.

Santé

Depuis 2018, nous avons rejoint les assemblées générales de REZONE et du SMES-B. Ces deux asbl sont actives dans le secteur de la santé mentale et ont pour but d'améliorer la prise en charge et l'accès aux soins des publics fragilisés qui souffrent de divers troubles mentaux.

Depuis 2020, nous sommes membres du réseau Bitume qui est un travail en réseau avec différents partenaires du secteur du sans-abrisme. Ce réseau permet aux personnes en situation d'errance qui accumulent généralement plusieurs problématiques et pour qui l'expérience en institution n'est pas toujours évidente de pouvoir faciliter leur entrée dans certaines institutions et de pouvoir discuter de ces suivis complexes. Il y a une réunion par mois avec les différents partenaires. En 2022, les concertations se sont poursuivies essentiellement en présentiel.

Lors de cette année 2022, nous avons eu l'opportunité de signer une nouvelle convention de collaboration avec le cabinet médical du Docteur Orban, celle-ci s'ajoute à celle signée avec le Docteur Leemans en 2021. L'idée est d'avoir plusieurs personnes « ressources » pour pouvoir répondre à nos sollicitations, nos questionnements, autant d'un point de vue médical que psychologique. Nous pouvons constater que depuis deux ans, la maladie mentale est de plus en plus présente chez nos bénéficiaires. C'est notamment, l'une des raisons pour lesquelles nous avons demandé un soutien de la part du cabinet Orban.

Article 36 : convention d'attributions prioritaires de logements sociaux

En septembre 2015, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté un arrêté modifiant l'arrêté du 26 septembre 1996 concernant la location des habitations gérées par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP). Celui-ci impose aux SISP de conclure une ou plusieurs conventions d'attributions prioritaires de logements, portant sur 3 % minimum du total des attributions de l'année précédente, avec des maisons d'accueil agréées hébergeant des personnes du chef de violence entre partenaires ou de violences intrafamiliales (Article 36).

Dans ce cadre, la maison d'accueil Escale a pu renouveler, pour l'année 2022, 4 conventions déjà actives en 2021 (Lojega, Habitation Moderne, Comensia et ABC - Alliance bruxelloise coopérative). Grâce à ces conventions, les résident-es qui répondent aux critères pourront bénéficier plus rapidement d'un logement social.

Les conditions sont :

- être dans les critères pour bénéficier d'un logement social (revenu et statut de séjour)
- être victime de violence entre partenaires ou de violence intrafamiliale
- avoir séjourné minimum 3 mois en maison d'accueil
- être dans une situation où l'installation en logement social est un élément favorable à l'évolution de la situation.

Afin de mettre en place un partenariat de qualité avec les SISP, nous avons décidé que les personnes qui quitteront la maison d'accueil pour un logement social dans le cadre des conventions devront obligatoirement avoir un suivi post-hébergement de 3 mois (renouvelable maximum 2 fois).

En 2022, **6 résidentes ont quitté la maison d'accueil pour un logement social** dans le cadre de ces conventions.

Notre convention avec le Foyer Anderlechtois a été transformée en convention « Article 37 » qui permet un partenariat pour un public plus diversifié (pas uniquement les victimes de violences conjugales et intrafamiliales). En 2022, 2 résidentes ont intégré un logement via cette convention.

Bruss'help

Bruss'help est une association de droit public mandatée par la Cocom, chargée de coordonner les dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion aux personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale. C'est un outil régional qui a été défini par l'Ordonnance du 18 juin 2018 et fondé en 2019. La directrice d'Escale siège depuis septembre 2021 au comité d'insertion et au comité restreint. A ce titre, elle a notamment participé aux réflexions et groupes de travail sur le dénombrement et le Masterplan.

14. Bien-être au travail

Initié fin 2019 par la prise de contact avec l'Association sur le Bien-être au travail (ABBET), une analyse globale des risques suivant la méthode Déparis a été réalisée avec l'ensemble de l'équipe. La méthode de dépistage participatif des risques met en exergue les points forts et les points faibles de l'association en termes de bien-être au travail. Il a pour but d'inviter les travailleur-euses à proposer des solutions aux problèmes rencontrés. Les pistes de solution proposées serviront de base à la réalisation des plans d'actions (globales et annuelles) de l'association.

Depuis 2021, un groupe de travail comprenant 4 travailleur-euses et la direction a été mis en place pour élaborer un plan d'actions. Les priorités ont été mise sur le réaménagement et le rafraichissement de certains locaux et zone de travail, la réorganisation de l'espace fumeur et la gestion des déchets, la modification du système de nettoyage des communs et la formation de l'équipe sur le secourisme industriel.

De plus, une travailleuse a accepté de se former pour prendre le rôle de conseiller en prévention au sein d'Escale.

15. Infrastructure

Notre ASBL est propriétaire du bâtiment de la maison d'accueil. Cette opportunité représente également de nombreuses responsabilités. Pour l'ouverture de la maison d'accueil en 2014, une rénovation importante des lieux a été effectuée. Grâce à la présence d'un ouvrier polyvalent au sein de l'équipe, nous pouvons réaliser de nombreux travaux de rafraichissement aussi bien dans les chambres que dans les pièces communes. En 2022, des travaux importants ont dû être réalisés par des firmes spécialisées pour mettre notre centrale de détection incendie en conformité (travaux d'électricité dans tout le bâtiment, détecteurs dans chaque pièce, augmentation du nombre de boutons poussoirs...).



Conclusion

Nous espérons que ce rapport d'activités, rédigé en collaboration avec les membres de l'équipe, pourra être le reflet de la richesse et de la complexité du travail réalisé au sein de notre maison d'accueil. Que ce soit pour la diversité des profils des personnes accompagnées ou l'étendue des problématiques rencontrées par celles-ci, notre équipe relève sans cesse de nouveaux défis et s'adapte continuellement pour répondre au mieux aux besoins et demandes.

L'année 2022 marque un retour à la situation « avant Covid ». Cela peut se constater aussi bien dans les activités menées que dans les éléments statistiques présentés en fin de rapport. Toutefois, nous déplorons qu'une série d'accès aux services (publics et privés) semblent toujours impactés par des modes de communication mis en place pendant la crise sanitaire (télétravail, rendez-vous obligatoires et sur des plages horaires réduites, digitalisation des services...). Ces pratiques peuvent avoir des conséquences déplorables pour les personnes en situation de précarité.

Notre focus thématique de cette année illustre des situations de santé physique et/ou mentale entraînant des difficultés d'accompagnement. La volonté de trouver un juste équilibre entre les besoins individuels des personnes et les intérêts et la sécurité de la collectivité est toujours présente dans les réflexions de l'équipe afin de nous positionner le plus adéquatement possible.

En 2022, nous avons accueilli 79 personnes (41 séjours). Ce sont 49 adultes et 30 enfants qui ont pu se poser, souffler et surtout reprendre des forces et se reconstruire pour poursuivre leur chemin. Pour 15 femmes, 3 hommes et 17 enfants, l'accompagnement a donné lieu à une installation en logement. Pour 89% d'entre eux, un suivi post-hébergement a été mis en place. Ce soutien est précieux car même si l'installation en logement est vécue positivement, cette nouvelle étape mobilise beaucoup d'énergie et suscite beaucoup de questions et d'inquiétudes : la perspective de la solitude après avoir vécu en collectivité est ressentie avec beaucoup de craintes par de nombreuses personnes.

Enfin, pendant l'été 2022, l'équipe et le conseil d'administration ont pris la décision de répondre à l'appel à projets de la Cocom pour la création d'un nouveau service de guidance à domicile. Forte de son expérience dans l'accompagnement des personnes sans-abri, notamment via le suivi post-hébergement, ESCALE a été sélectionnée. Fin 2022 a donc été l'occasion de construire, avec le soutien enthousiaste de l'équipe de la maison d'accueil, ce nouveau projet qui verra le jour début 2023.

Composition de l'équipe



Direction

ODDIE Deborah

Accompagnement psycho-social et éducatif

Travailleur-euses sociaux-ales :

CAMPEERT Delphine, CEYSSENS Morgane, CHATELAIN Lola, DERROUAZ Lila, HUBIN Harald, VAN RAAN Richard et VOGEL Josepha

Éducateurs (nuit) :

DESCHEEMAEKER Thomas et SIBILLE Gaëtan

Post-hébergement :

MAGERAT Michaël et DERROUAZ Lila

Soutien à la parentalité :

RENSON Marine et DUPUIS Antoinette

Fonctions complémentaires

Aide logistique :

MOTAOUAKIL Hassana et SITTIE Placide

Aide administrative :

DECLERCQ Muriel

Stagiaires et étudiants

ARIF Ayesha : stagiaire assistante sociale (2021-2022)

BRUYNEEL Jérôme : stagiaire éducateur (2021-2022) et étudiant remplacement nuits

WOESTYN Sarah : stagiaire éducatrice (2021-2022)

DE CANNIERE Shannon : stagiaire assistante sociale (2022-2023)
MACROWIAK Izabela : stagiaire éducatrice (2022-2023)
EKILA Rita : stagiaire assistante sociale (2022-2023)
AL BADAoui Farah : stagiaire éducatrice (2022-2023)
Nissrine : stagiaire aide familiale (2022)
DE BACKER Nora : étudiante remplacement nuits
COZIC Nolwenn : étudiante remplacement nuits
VANDERFELT Charlotte : étudiante remplacement nuits
BENLAHCENE Laïla : étudiante remplacement nuits
EL KADIRI Adil : étudiant remplacement nuits

Réunions d'équipe

Une fois par semaine l'équipe se réunit pendant 2h30. Une fois par mois cette réunion concerne tous les travailleur-euses, les autres réunions rassemblent uniquement les travailleur-euses sociaux-ales, travailleurs de nuit et la direction. Les réunions sont divisées en 3 axes : 1) informations et retours sur les activités et ateliers passés, 2) accompagnement et 3) organisation.

Plusieurs fois par an, nous organisons également une réunion « pour aller plus loin » qui nous permet d'approfondir un suivi, une réflexion sur notre fonctionnement ou la création d'un nouveau projet. Quelques thèmes abordés en 2022 : registres des faits et procédure en cas d'agressions (interne ou externe) ; fiches médicales ; canevas entretien d'admission ; focus enfants ; analyse situation avec non prise en charge de problèmes psychiques ; répartition des activités/responsabilités par travailleur-euses ; réflexions et idées pour la mise en place d'un nouveau service de guidance à domicile....



Formations suivies collectivement

- Secourisme industriel : module de base (5 travailleur-euses) + recyclage (11 travailleur-euses)
- Supervision (équipe d'accompagnement)

Formations suivies individuellement

- Intersession sur l'accompagnement des victimes de violences conjugales (2 travailleur-euses)
- Formation « accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales (2 travailleuses)
- Module de base « le cycle des violences conjugales et intrafamiliales » (3 travailleur-euses)
- Méthodologie pour accompagner des couples avec des problèmes de violences conjugales (1 travailleur).
- Bien-être au travail : prévention incendie (1 travailleur)
- Bien-être au travail : analyse de risques et conseiller en prévention (1 travailleuse)
- Powerpoint et Excel (1 travailleuse)
- Intersession « accompagner et encadrer une équipe (1 travailleuse/direction)
- Intersession « l'accueil et le suivi des usagers de drogues et d'alcool (1 travailleur)
- Initiation à l'informatique (1 travailleuse logicienne)
- Comment répondre à la souffrance psychique en tant qu'intervenant-e social-e (1 travailleuse)
- Je construis méthodiquement le budget et le plan de trésorerie de ma structure (1 travailleuse)

Colloques, rencontres et échanges

- Santé et sans-abrisme, une rencontre essentielle !
- Logement inclusif à Bruxelles : la lutte des places
- Conférence gesticulée : Un logement pour toutes et tous ?
- SMES : Quel accueil pour les « fous », les « pauvres » et les « tox » en maison de repos ? Comment soutenir et déstigmatiser les publics et les lieux de vie ?
- Accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, le secteur sans-abri en action
- Présentation du Plan social santé intégré (PSSI)
- Fédé BICO : Les questions de genre dans l'aide aux personnes sans abri
- Fédé BICO : Groupe d'échanges de pratiques pour les travailleur-euses sociaux-ales
- Fédé BICO : Groupe d'échanges de pratiques pour la direction
- Fédé BICO : assemblées générales et conseils d'administration
- AMA'tinée : Guichet fermé
- AMA : assemblées générales, conseils d'administration et réunions plénières des membres bruxellois
- AMA : Groupe de travail sur la participation
- AMA : Groupe de travail sur la parentalité
- AMA : Groupe de travail « Questions patronales »
- AMA/BICO : réunions « participation financière en maison d'accueil »
- Bruss'help : réunion du comité sur le dénombrement
- Bruss'help : réunions du comité d'insertion et de l'urgence
- BITUME : réunions mensuelles
- SMES : Assemblée générale
- Réunion organisée par la Cabinet Maron sur les arrêtés Cocom
- CCL : participation aux comités de pilotage au nom de la Fédération Bico
- Semaine du secteur de l'aide aux sans-abri : ouverture des portes de la maison d'accueil et présentation à 15 professionnels

- Semaine de REZONE : ouverture des portes de la maison d'accueil et présentation à 15 professionnels
- Visites de l'équipe dans le cadre la semaine du secteur de l'aide aux sans-abri ou autres évènements : Nausicaa asbl, Réseau RAJ, La Ramée, Centre de jour Enaden, Cap-iti, Samusocial, Alias, Maison Rue Verte, Accueil Montfort, Rizome, L'aire de Rien, 20 ans de Talita, Anniversaire Fédé Bico.

Composition du pouvoir organisateur

Administrateurs

BLEECKX Max, Président
FRANCKX Christine, Vice-Présidente
FRISQUE Etienne, Administrateur (jusqu'en octobre 2022)
RUDOLPH Tinaïg, Administratrice
MAHIEU Françoise, Administratrice
DARRAS Elisabeth, Administratrice

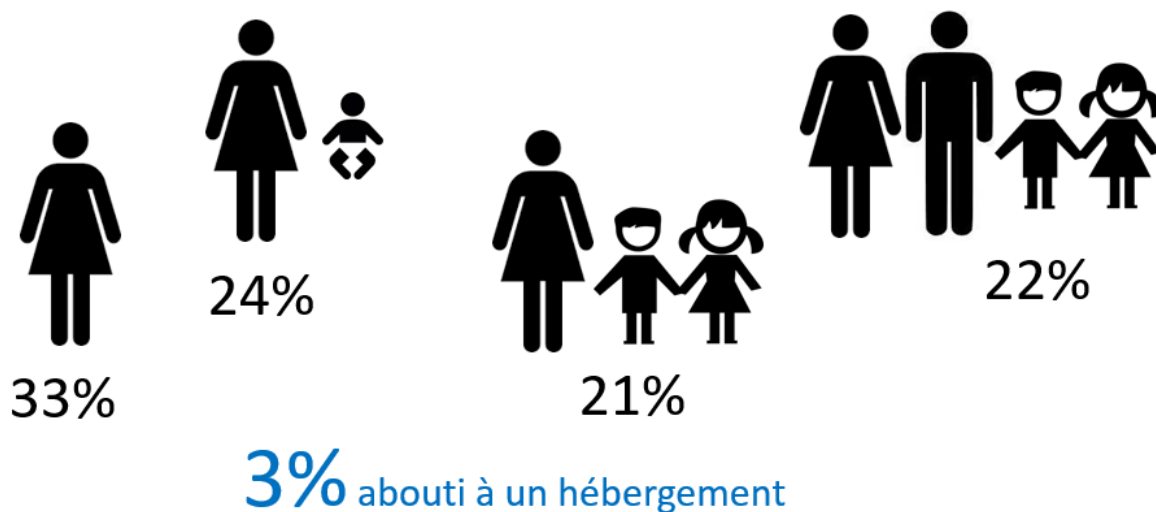
Membres de l'Assemblée générale

Les administrateurs ainsi que
MASSION Jacques, Membre
LADRIERE François, Membre
HUBINON Myriam, Membre

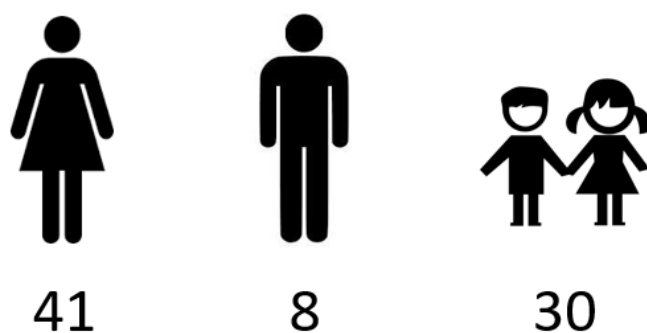
En 2022, le Conseil d'administration s'est tenu à 6 reprises. L'assemblée générale s'est tenue le 21 avril 2022.

Escale 2022 en quelques chiffres

LISTE D'ATTENTE : inscription de **841** demandes

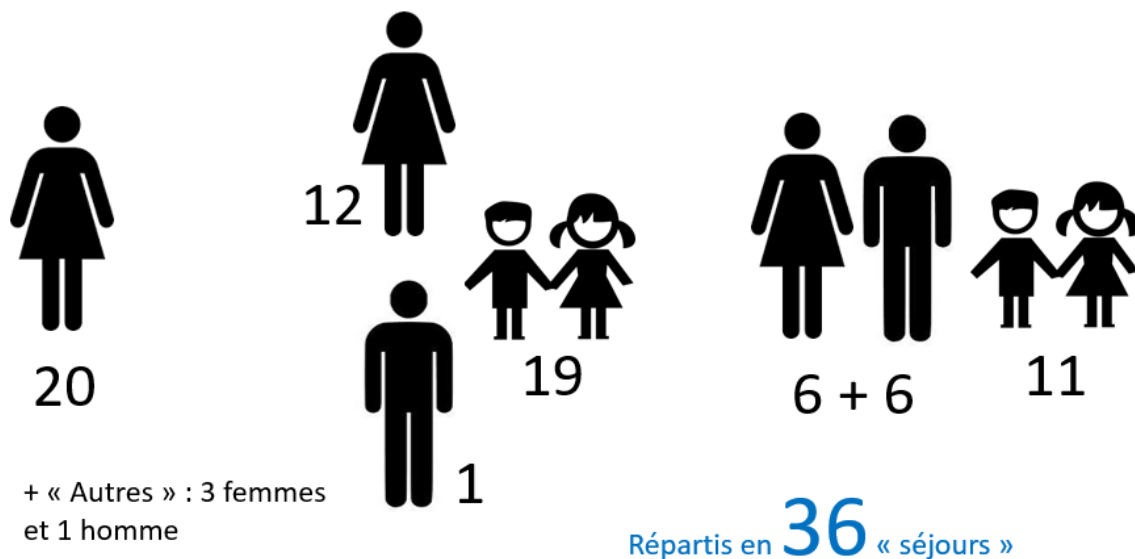


En 2022, **79** personnes ont été hébergées dans notre maison d'accueil



Répartis en **41** « séjours »

ACCUEIL : répartition des 79 personnes accueillies



Caractéristiques principales



- Age moyen : 40 ans



- Age moyen : 6 ans



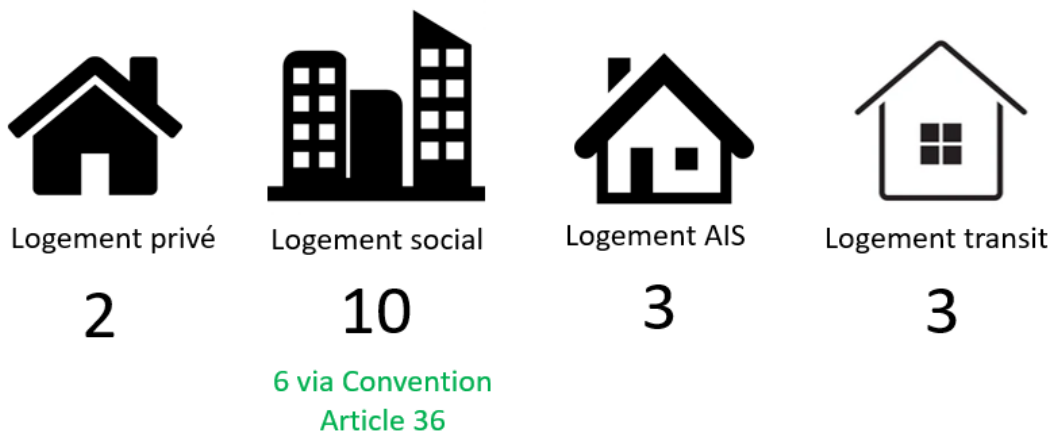
- Age moyen : 42 ans

Caractéristiques principales



- 62% envoyés par un service du secteur sans-abri
- 57% ont la nationalité belge
- 12% sont des ressortissants de l'UE et 23% d'un pays du continent africain
- 36% perte de logement liée à une situation de violences conjugales
- 35% problèmes de santé physique
- 57% problèmes de santé mentale ou déficience mentale
- 28,5% addictions connues de l'équipe
- 47% revenus d'intégration CPAS, 4% mutuelle, 10% travail, 20% chômage, 2% pension, 4% allocations handicap...
- Durée moyenne du séjour = 6 mois et 10 jours

Dans **18** « séjours », les personnes ont quitté la maison d'accueil pour 1 logement



Escale : suivi post-hébergement

En 2022, **35** personnes ont réintégré un logement :

- 15 femmes
- 17 enfants
- 3 hommes

Parmi elles, **32** ont été accompagnées par notre service

post-hébergement + **30** personnes de 2020 et 2021



29



27

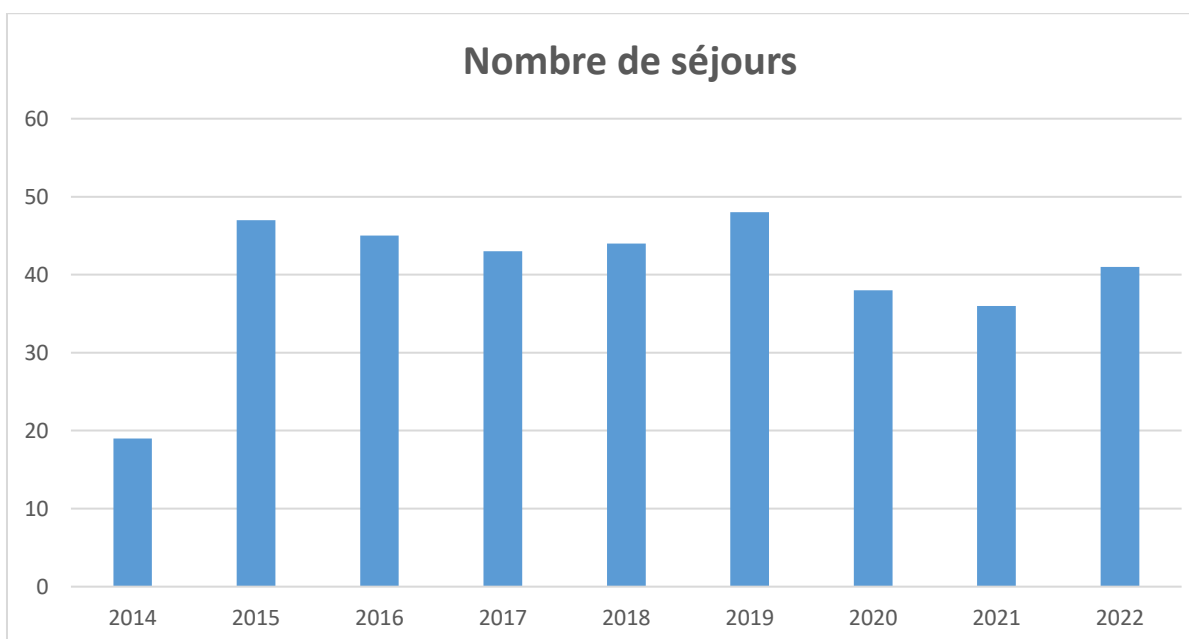
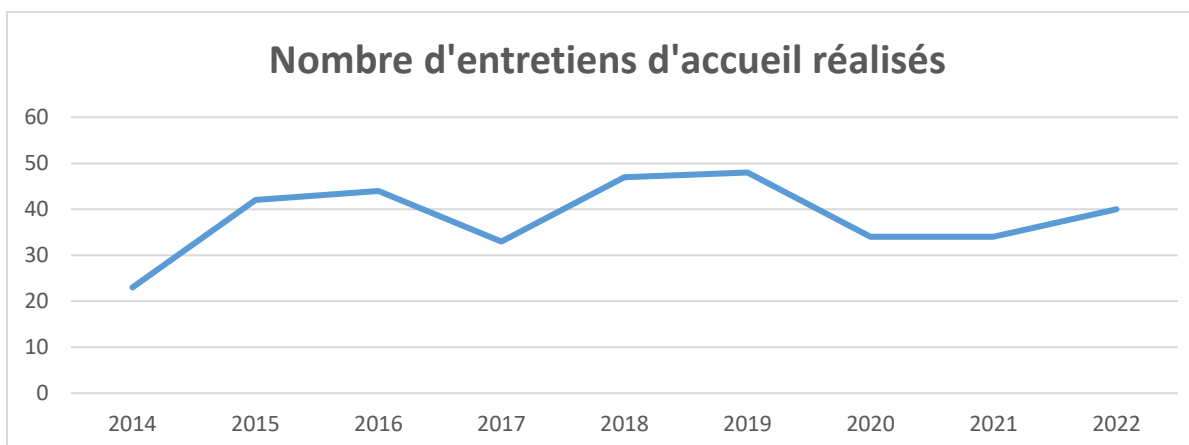
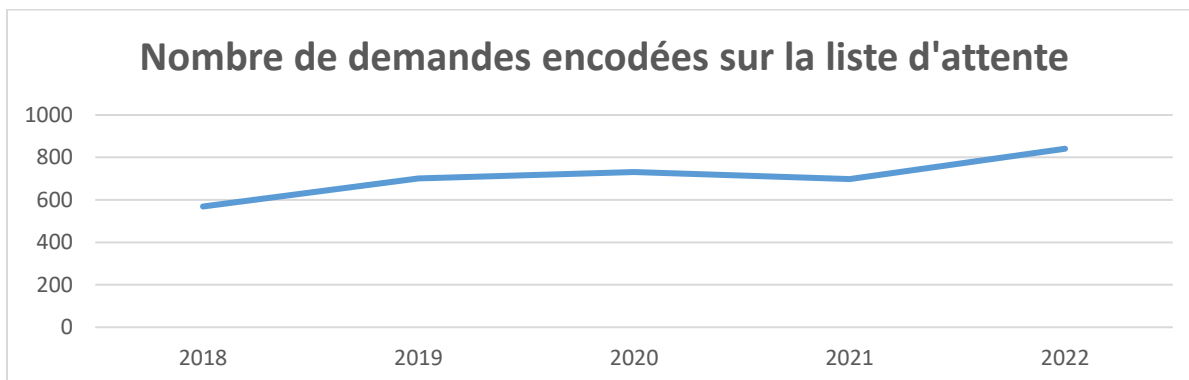


6

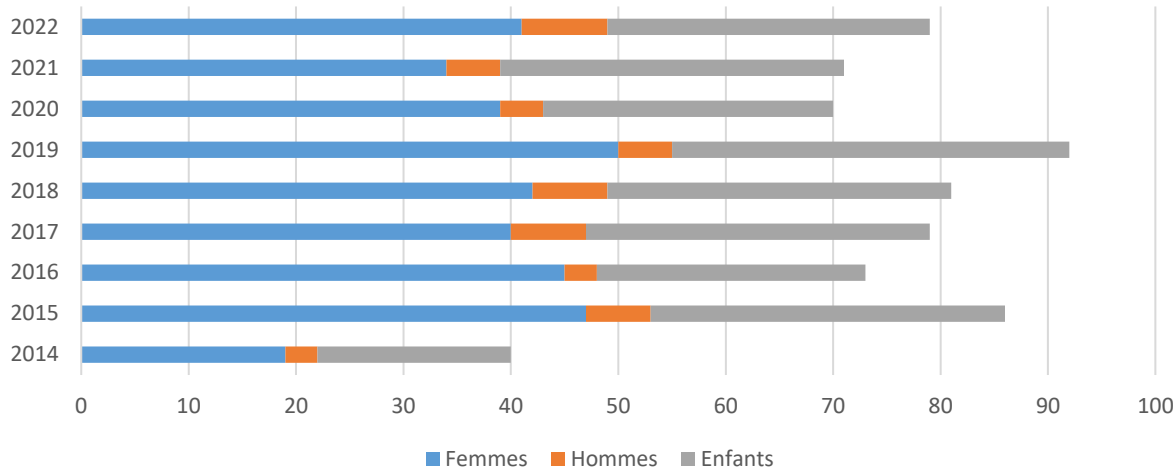
62 personnes suivies en
POST-HEBERGEMENT

Evolution des données chiffrées (2014-2022)

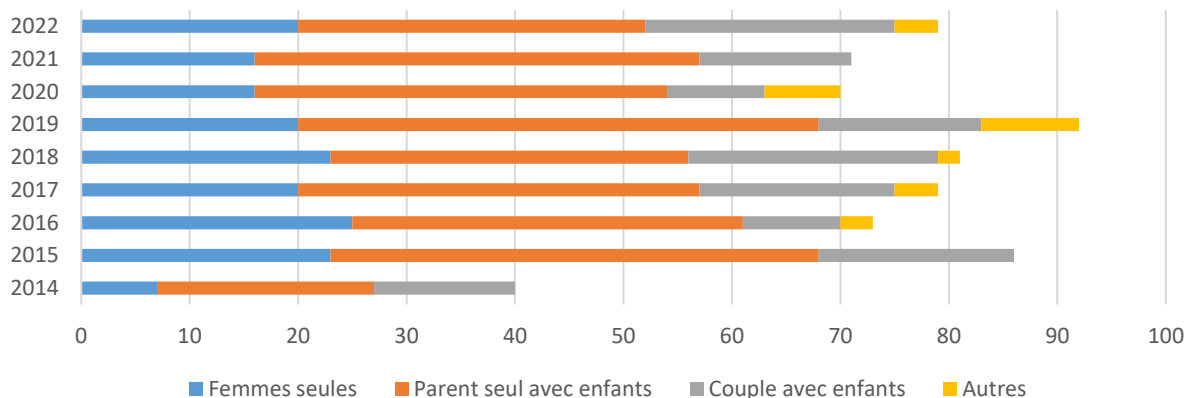
Nous vous présentons dans les pages qui suivent l'évolution des données chiffrées depuis la création de la maison d'accueil en octobre 2014. Certaines données, ne concernent pas toutes les années car elles étaient soit incomplètes, soit non récoltées les premières années de la maison d'accueil.



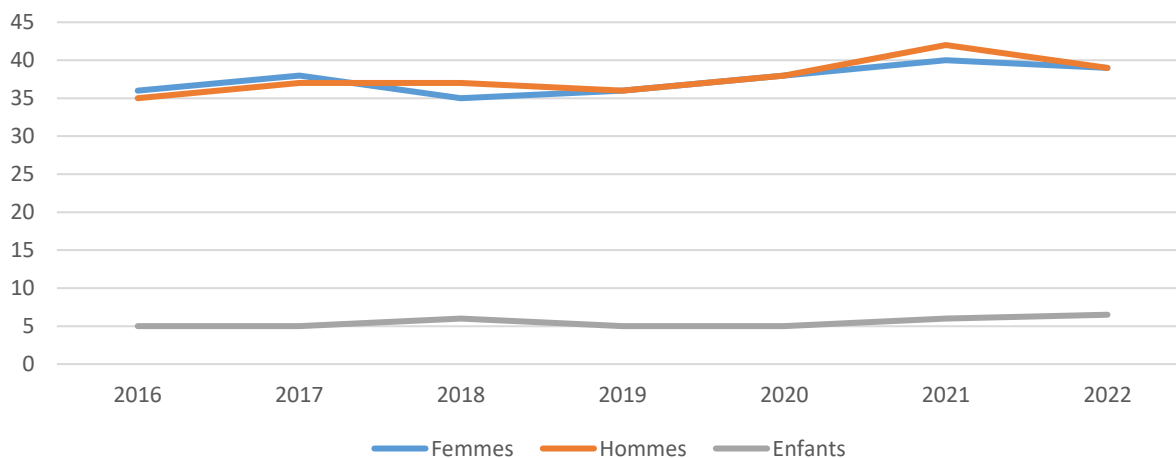
Répartition des personnes en nombre



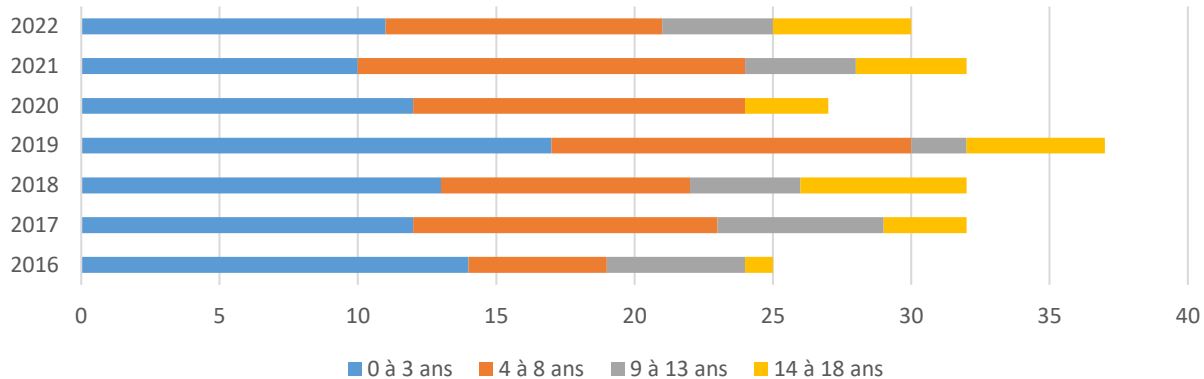
Nombre de personnes par type de "familles"



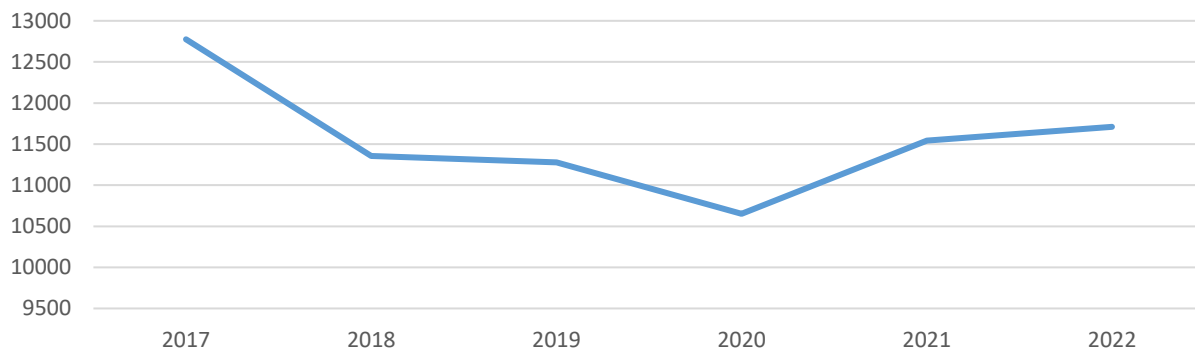
Moyennes d'âges des personnes accueillies



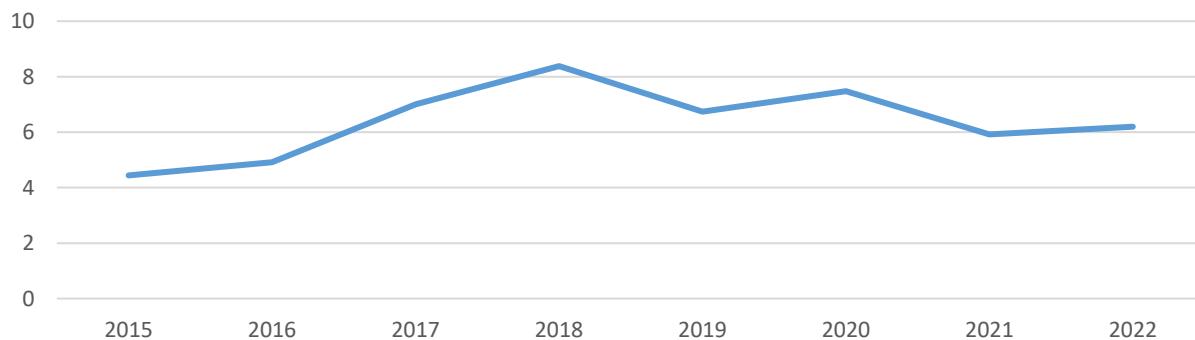
Nombre d'enfants accueillis par âge

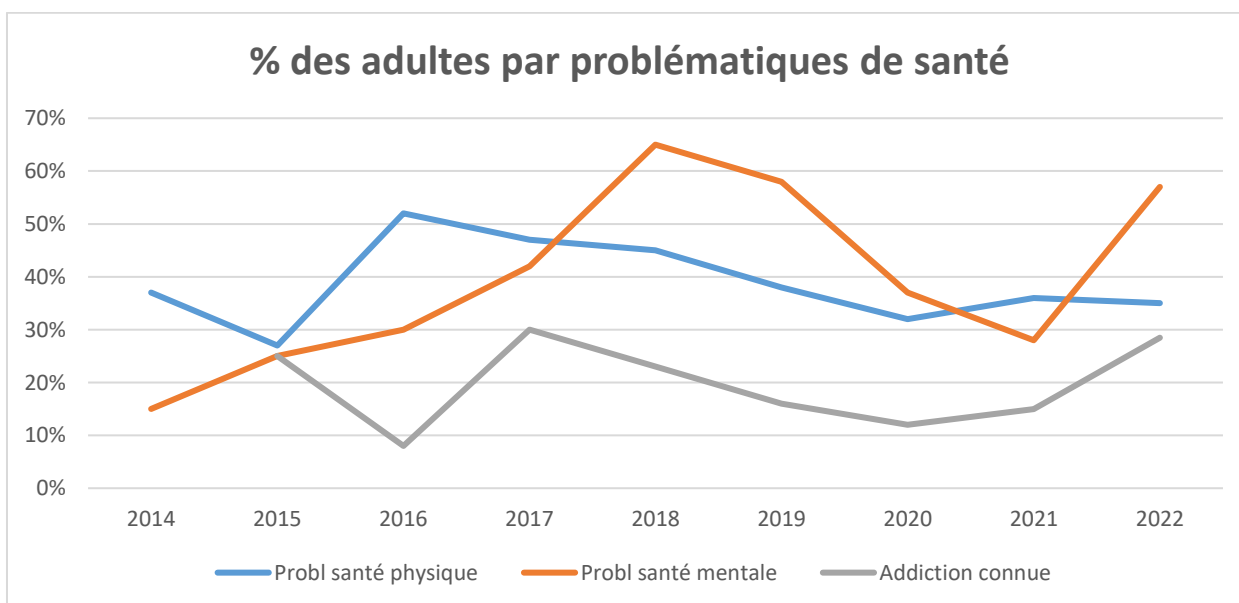
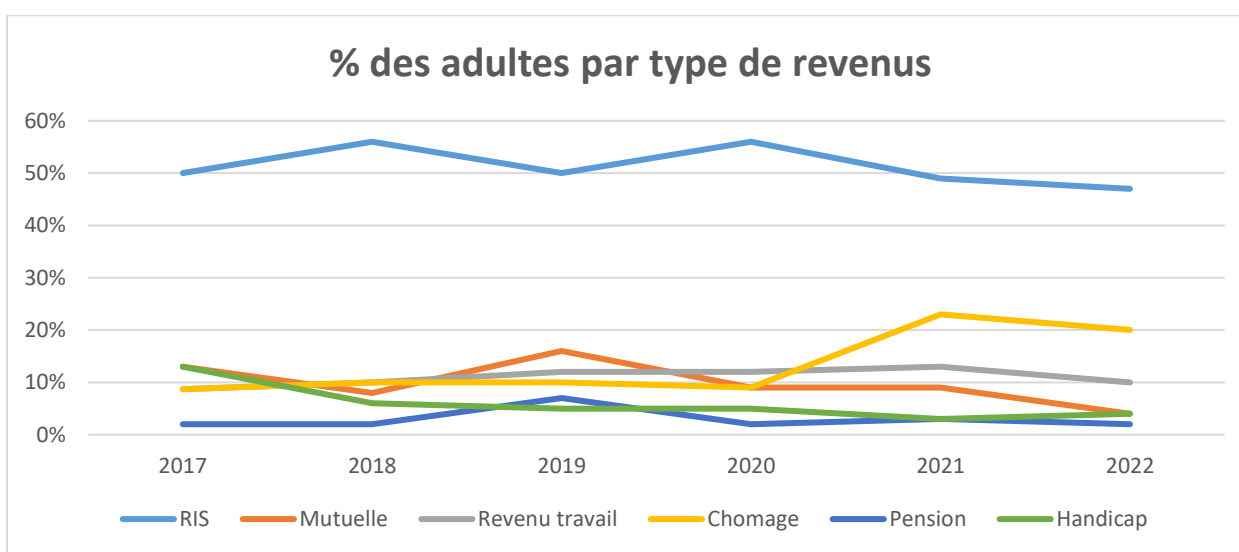
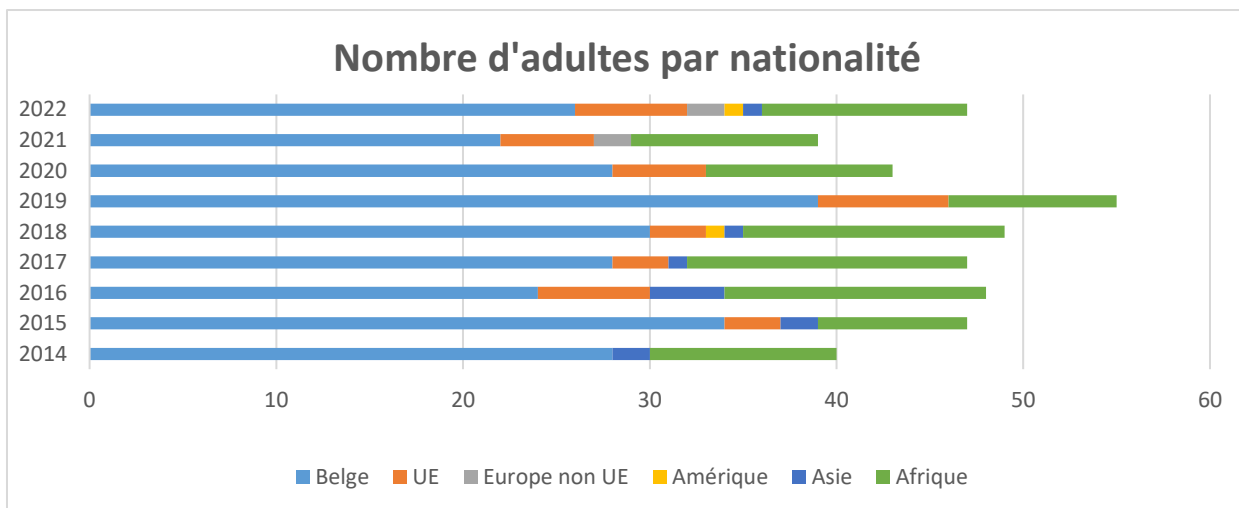


Nombre de nuitées

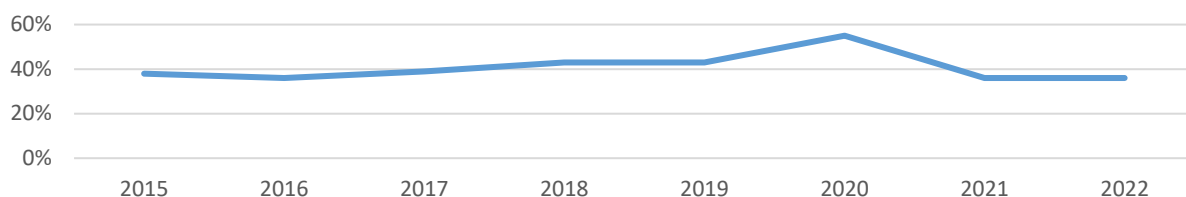


Moyenne durée séjour en mois

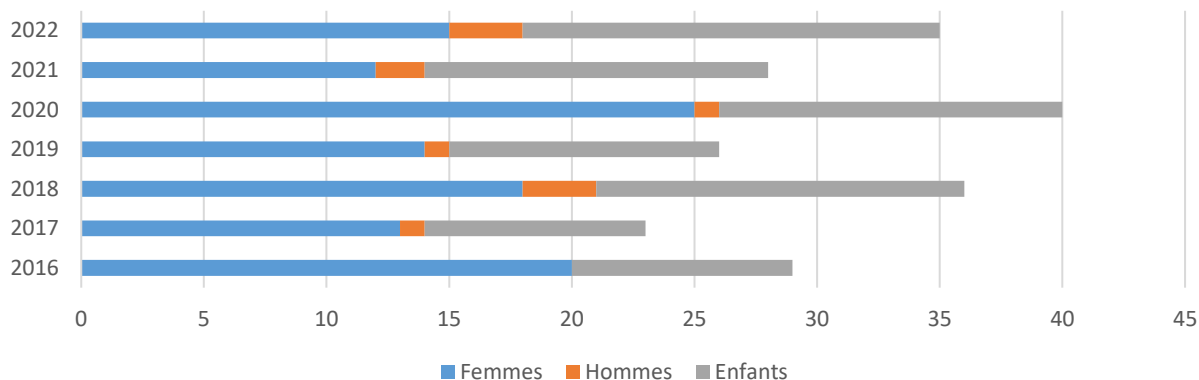




% d'adultes accueillis pour faits de violences conjugales/intrafamiliales



Nombre de personnes entrées en logement



Nombre de logements par type

